



Assemblée générale

Onzième session extraordinaire d'urgence

5^e séance plénière

Mercredi 2 mars 2022, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Shahid (Maldives)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 5 de l'ordre du jour (suite)

Lettre datée du 28 février 2014, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/136)

M. Matea (Îles Salomon) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour m'exprimer sur cet important point de l'ordre du jour à titre national. Les Îles Salomon suivent avec une grande inquiétude l'évolution de la situation en Ukraine et sont profondément préoccupées par son aggravation. Nation éprise de paix, les Îles Salomon tiennent à réaffirmer leur position fondée sur les principes en faveur de la coexistence pacifique, de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États et du non-recours à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale de tout État. Nous déplorons profondément l'intervention de la Fédération de Russie en Ukraine, un pays voisin, et appelons à une désescalade immédiate de la situation. Nous exhortons toutes les parties à faire preuve de la plus grande retenue, à renoncer à toute provocation et à rétablir notre foi dans notre ordre international fondé sur des règles alors que nous préservons et respectons l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine.

Les Îles Salomon appellent toutes les parties à régler leurs différends internationaux par des moyens pacifiques. Nous nous félicitons des pourparlers en cours entre l'Ukraine et la Fédération de Russie et invitons instamment toutes les parties à s'écouter davantage et à

s'efforcer de mieux se comprendre. Nous voulons croire que ce dialogue fera naître l'espoir d'une issue pacifique durable. Nous appuyons pleinement les efforts du Secrétaire général et appelons à une approche mondiale concertée à l'appui des pourparlers, privilégiant la diplomatie et le dialogue plutôt que la confrontation et les postures hostiles en Ukraine et dans la région.

Les Îles Salomon appellent en outre tous les pays à préserver l'esprit de la Charte des Nations Unies ainsi que les buts et principes qui y sont énoncés, en tendant la main de l'amitié plutôt qu'en serrant les poings. Nous devons, dans le présent, nous souvenir du passé pour définir la voie à suivre. Nous ne devons jamais oublier que l'ONU a été créée sur les cendres d'une guerre mondiale. Mes concitoyens des Îles Salomon ont vécu les conséquences d'une guerre mondiale. Le monde ne doit plus jamais en endurer une autre. L'humanité ne doit plus jamais en subir les conséquences odieuses.

Nous sommes déjà submergés par les défis mondiaux, notamment la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), les changements climatiques et l'élévation du niveau des mers. En tant que petit État vulnérable, les Îles Salomon sont profondément préoccupées par le fait que la situation en Ukraine détourne l'attention qui doit impérativement être portée à notre programme de développement mondial, alors que nous continuons d'œuvrer pour lutter contre les changements climatiques, améliorer la qualité de vie de tous les êtres humains et réaliser les objectifs de développement durable et le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



Les Îles Salomon sont solidaires de toutes celles et tous ceux qui ont perdu des êtres chers et sont vivement préoccupées par l'aggravation de la situation humanitaire. Nous saluons les initiatives prises par les voisins de l'Ukraine pour protéger la vie de la population vulnérable. Nous avons davantage besoin les uns des autres en cette période difficile. Tirons parti des outils multilatéraux disponibles pour rechercher une paix permanente, car les enjeux sont tout simplement trop importants pour que nous échouions. Les Îles Salomon voteront pour le projet de résolution A/ES-11/L.1.

M. Kyaw Moe Tun (Myanmar) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, nous nous félicitons de la convocation de la présente session extraordinaire d'urgence. Nous vous remercions, Monsieur le Président, ainsi que le Secrétaire général, à cet égard. Cette session tombe à point nommé et permet à tous les pays, petits et grands, de faire entendre leur voix sur la grave situation à laquelle l'Ukraine est confrontée et d'exprimer leurs préoccupations quant à la situation au sein de l'organisation universelle qu'est l'Organisation des Nations Unies.

Le Myanmar a toujours respecté l'intégrité territoriale, l'indépendance et la souveraineté de tous les pays et a toujours fermement défendu cette position. Aussi le Myanmar condamne-t-il l'invasion de l'Ukraine et les attaques non provoquées contre le peuple ukrainien, qui constituent des violations flagrantes de la Charte des Nations Unies et du droit international. Nous appelons au respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Nous suivons la situation sur le terrain avec beaucoup d'inquiétude. Il est regrettable que la situation s'aggrave encore alors que la Fédération de Russie intensifie ses attaques. De nombreuses personnes ont été tuées et des centaines de milliers d'autres ont quitté leurs foyers. La population souffre des températures glaciales. Nous appelons à une cessation immédiate des hostilités et des attaques contre l'Ukraine.

Le Myanmar comprend et partage plus que d'autres la souffrance que le peuple ukrainien endure. Le peuple du Myanmar est confronté aux mêmes souffrances atroces du fait des actes inhumains, des atrocités et des crimes contre l'humanité commis par l'armée de notre pays. En raison de l'emploi excessif de la force par l'armée, des attaques aveugles contre la population et des actes inhumains et cruels, une grande partie des terres agricoles et de nombreux établissements de santé, lieux de culte, maisons et écoles ont été détruits, chassant et déplaçant des centaines de milliers de personnes de leurs foyers. Cela s'ajoute au grand nombre de personnes qui

ont été tuées ou blessées. Parmi les déplacés et les autres victimes figurent notamment des membres de groupes vulnérables tels que les personnes handicapées, les personnes âgées, les femmes, les filles et les enfants.

Je tiens à féliciter les voisins de l'Ukraine qui ont ouvert leurs frontières et réservé un accueil chaleureux aux Ukrainiennes et Ukrainiens et aux ressortissants de pays tiers fuyant ces attaques terrifiantes. Nous remercions également tous les États Membres qui appuient l'Ukraine par tous les moyens possibles. Je leur demande de continuer à les appuyer et de faire encore davantage.

La Charte des Nations Unies commence par ces mots clairs :

« Nous, peuples des Nations Unies, résolus à préserver les générations futures du fléau de la guerre », suivis des mots : « à unir nos forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales, à accepter des principes et instituer des méthodes garantissant qu'il ne sera pas fait usage de la force des armes, sauf dans l'intérêt commun ».

Le moment est venu de défendre la justice et les principes énoncés dans la Charte. Le Myanmar est solidaire du peuple ukrainien. Le Myanmar s'est porté coauteur du projet de résolution A/ES-11/L.1 et votera pour. La justice, la liberté et la paix doivent régner dans le monde entier.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*) : Le Pakistan est attaché aux principes fondamentaux énoncés dans la Charte des Nations Unies, à savoir le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force, la souveraineté et l'intégrité territoriale de tous les États et le règlement pacifique des différends. De même, le Pakistan défend le principe d'une sécurité égale et indivisible pour tous. Ces principes doivent être respectés de manière systématique et universelle.

Le Pakistan demeure profondément préoccupé par la tournure récente des événements, qui est le reflet de l'échec de la diplomatie. Le Premier Ministre Imran Khan avait déploré l'évolution récente de la situation entre la Russie et l'Ukraine et exprimé l'espoir du Pakistan que la diplomatie pourrait éviter un conflit militaire. Depuis lors, nous n'avons eu de cesse d'insister sur la nécessité d'une désescalade, d'une reprise des négociations, d'un dialogue soutenu et de la poursuite de l'action diplomatique. Tout doit être fait pour éviter une nouvelle escalade de la violence, du nombre de morts et des tensions militaires, politiques et économiques, qui

risquent de faire peser une menace sans précédent sur la paix et la sécurité internationales et sur la stabilité économique mondiale. Comme M. Khan le souligne constamment, ce sont les pays en développement qui sont économiquement les plus durement touchés par les conflits du monde entier. Nous espérons que les pourparlers organisés à l'initiative des représentants de la Fédération de Russie et de l'Ukraine permettront d'obtenir une cessation des hostilités et une normalisation de la situation. Il est absolument indispensable de parvenir à une solution diplomatique basée sur les accords multilatéraux pertinents, le droit international et les dispositions de la Charte.

Le Pakistan appuie également tous les efforts visant à fournir des secours humanitaires aux civils dans les zones touchées. Nous nous inquiétons vivement de la sécurité et du bien-être des citoyens et étudiants pakistanais qui se trouvent en Ukraine. Une majorité d'entre eux a été évacuée, et ceux qui se trouvent encore dans le pays seront évacués dès que possible. Nous remercions les autorités ukrainiennes ainsi que les Gouvernements polonais, roumain et hongrois de leur coopération dans ce contexte.

M. Doualeh (Djibouti) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, Djibouti se félicite de la convocation de la présente session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale pour aborder une question urgente, l'agression dont l'Ukraine est victime sans l'avoir provoquée. Il est profondément regrettable que le Conseil de sécurité n'ait pas pu agir à l'unisson après le veto de la Russie, minant effectivement l'aptitude de cet organe essentiel à exercer sa responsabilité principale qui consiste dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous nous plaignons souvent de l'incapacité du Conseil d'opposer une réaction décisive aux crises naissantes. Le refus exprimé par une majorité d'États Membres d'être réduits à l'inaction témoigne de leur détermination à faire en sorte que l'ONU demeure pertinente face à des problèmes de sécurité épineux et complexes.

Djibouti condamne sans ambiguïté ce qui constitue selon nous une violation flagrante du droit international et des principes les plus fondamentaux inscrits dans la Charte des Nations Unies, en particulier l'obligation faite à tous les États, à l'Article 2, de s'abstenir, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État. Si un pays a des préoccupations de sécurité légitimes, nous l'exhortons à utiliser en priorité les outils expressément

envisagés à l'Article 33 de la Charte, qui oblige les parties à un différend susceptible de menacer la paix et la sécurité d'en rechercher la solution par d'autres moyens – négociation, médiation, arbitrage ou règlement judiciaire. Nous nous félicitons que le Secrétaire général ait proposé ses bons offices et réitérons l'appel de l'Union africaine à l'instauration d'un cessez-le-feu immédiat et à l'ouverture de négociations politiques sans délai, sous les auspices de l'ONU, afin de préserver le monde des conséquences d'un conflit mondial. Nul argument ni prétexte ne saurait justifier l'emploi de la force ni a fortiori la guerre totale et la violence brutale déchaînées contre l'Ukraine et son peuple.

Nous sommes atterrés par la poursuite des attaques visant les civils et les infrastructures civiles et bouleversés par les images déchirantes de civils fuyant la violence pour chercher refuge dans les pays voisins. Nous souscrivons à l'appel lancé par le Coordonnateur des secours d'urgence et le Haut-Commissaire des Nations pour les réfugiés en faveur d'un accès humanitaire sans entrave pour que l'aide puisse arriver à ceux qui en ont besoin.

Les Ukrainiens ont peut-être décidé de défendre vaillamment leur pays et de ne pas capituler. Toutefois, si la guerre ne s'arrête pas maintenant, il n'est pas sûr qu'ils survivent. Or, comme le représentant de l'Ukraine l'a déclaré si puissamment au début de la présente session extraordinaire d'urgence, si l'Ukraine ne survit pas, le droit international ne survivra pas (voir A/ES-11/PV.1). L'agression contre l'Ukraine met sous pression le système de droit international et de relations internationales que la Charte a établi. Ne laissons pas aller à vau-l'eau des décennies d'efforts déployés pour renforcer l'état de droit et revitaliser le multilatéralisme. Par conséquent, Djibouti votera pour le projet de résolution, afin de réaffirmer sa solidarité avec le peuple ukrainien. Il votera pour, afin de défendre la Charte des Nations Unies. Il votera pour, afin de rejeter le recours à la force armée sous quelque prétexte que ce soit dans le cadre d'une agression contre un pays souverain. Il votera pour, à l'appui du caractère inviolable des frontières.

(*l'orateur poursuit en français*)

Nous sommes rassurés par les mesures prises pour faire face aux actes de discrimination à l'égard d'Africains, qui ont ému nos populations à travers le continent. Cependant, nous sommes alarmés par la persistance de représentations qui marquent du sceau du négatif l'Africain, ainsi que par le traitement médiatique de soi-disant experts qui opèrent une distinction entre

les réfugiés fuyant les conflits au Moyen-Orient et les réfugiés fuyant la guerre en Ukraine. Les conflits sont les mêmes partout où ils se produisent, et ils génèrent souvent les mêmes conséquences dévastatrices. Nous sommes à un moment crucial de l'histoire des Nations Unies. Nous devons mettre fin au conflit et tout mettre en œuvre afin d'empêcher que de nouveaux ne naissent. C'est à notre portée. Nous en avons les ressources. Mobilisons ensemble la volonté politique dans ce sens.

M^{me} Tshering (Bhoutan) (*parle en anglais*) : Nous sommes réunis aujourd'hui dans le cadre de la onzième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale pour nous pencher sur la situation alarmante qui règne en Ukraine, un autre État Membre de l'Organisation des Nations Unies. Il est notable qu'en raison d'une impasse au Conseil de sécurité, ce soit la première fois en 40 ans qu'on invoque les dispositions de la résolution intitulée « L'union pour le maintien de la paix » [résolution 377 A (V)].

Le Bhoutan suit de près et avec une profonde inquiétude le conflit qui s'aggrave rapidement sur le terrain. Nous nous joignons aux autres pour appeler au respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine entre ses frontières internationalement reconnues. Même les replis de nos puissantes montagnes ne peuvent nous protéger, perchés que nous sommes en haut de l'Himalaya, des réverbérations d'événements qui se produisent à des milliers de kilomètres de nous. Aujourd'hui, les principes fondamentaux énoncés dans la Charte des Nations Unies et l'ordre international fondé sur des règles sont en jeu, ce qui met en péril la paix et la sécurité internationales bien au-delà des frontières de l'Ukraine et de l'Europe. Chacun de nos pays, grand ou petit, riche ou pauvre, le jour de son admission à l'ONU, s'est engagé en faveur des buts et principes inscrits dans la Charte. Le Bhoutan a fait cette promesse solennelle il y a plus de 50 ans. Il s'agit de principes qui s'imposent à tous les États Membres, mais pour nous, petits États, ils garantissent notre existence. Le Bhoutan est un petit pays épris de paix, fermement attaché à la coexistence pacifique et aux relations de bon voisinage entre États.

Le Bhoutan joint sa voix au chœur qui s'est fait entendre dans cette salle pour défendre la Charte et les principes de souveraineté, d'indépendance et d'intégrité territoriale de tous les pays. Nous ne pouvons en aucun cas tolérer l'emploi ou la menace de la force et les actes d'agression contre un autre État souverain. Nous ne pouvons cautionner le redécoupage unilatéral

des frontières internationales. Le Bhoutan appuiera par conséquent le projet de résolution dont l'Assemblée est saisie (A/ES-11/L.1) et ce faisant, renouvelle l'appel au respect du droit international et des principes fondamentaux énoncés dans la Charte.

Pour conclure, le Bhoutan exprime son regret face aux informations faisant état d'un nombre croissant de victimes et de vies innocentes perdues en raison de la crise en Ukraine. Nos cœurs et nos prières vont aux familles des personnes qui ont trouvé la mort du fait de l'escalade du conflit et aux centaines de milliers qui ont été déplacés et souffrent des conséquences de cette situation.

M. Vongnorkeo (République démocratique populaire lao) (*parle en anglais*) : En tant que nation éprise de paix, la République démocratique populaire lao défend avec ardeur les principes consacrés par la Charte des Nations Unies et les obligations qui lui incombent en vertu du droit international. À cette fin, nous appliquons une politique cohérente fondée sur la paix, l'indépendance, l'amitié et la coopération avec toutes les nations. Ayant souffert du fléau de la guerre par le passé, la République démocratique populaire lao ne connaît que trop bien l'infinité des conséquences néfastes de la guerre sur les populations innocentes. Nous estimons que ces conséquences ne servent les intérêts d'aucune des parties. La République démocratique populaire lao suit de près la situation actuelle, complexe et fragile, en Ukraine. Nous félicitons l'ONU et les pays qui ont offert une aide humanitaire aux personnes touchées.

Nous demeurons sceptiques quant aux sanctions unilatérales. En fait, nous devons garder à l'esprit que les sanctions imposées pourraient avoir des effets à long terme sur des personnes innocentes, y compris sur l'ensemble de la communauté internationale, surtout à un moment où nous subissons encore la pandémie. Nous appelons donc toutes les parties concernées à s'abstenir de toute action susceptible d'alimenter l'escalade des tensions, à rechercher des solutions pacifiques et à rétablir la paix et la sécurité. À cet égard, nous appuyons les efforts en cours pour trouver un règlement pacifique à cette situation par des moyens diplomatiques, y compris les négociations qui ont eu lieu récemment à la frontière du Bélarus. Il est primordial de prendre en compte les préoccupations légitimes de toutes les parties en matière de sécurité.

Ces deux derniers jours, nous avons entendu des vues et des opinions divergentes au cours de la présente session extraordinaire d'urgence. Néanmoins, l'appel à

la paix, qui ne peut être obtenue que par des moyens diplomatiques, est un appel commun qui a trouvé un large écho dans cette salle. Nous espérons vivement que, grâce à ces efforts diplomatiques, la paix, qui constitue le cœur et l'âme de l'ONU, pourra être rétablie.

M. Ke (Cambodge) (*parle en anglais*) : Le Cambodge exprime sa profonde inquiétude face aux souffrances, aux pertes en vies humaines et à la situation en Ukraine. Nous sommes fermement convaincus qu'une paix durable ne peut être obtenue que par la voie du dialogue et des négociations pacifiques. Toutes les parties doivent assurer la protection de l'ensemble des civils et des infrastructures civiles. L'accès à l'aide humanitaire pour les personnes se trouvant en Ukraine et dans les environs doit être garanti pendant cette période difficile. Le Cambodge appuie sans réserve les efforts déployés par le Secrétaire général pour faire face à la crise humanitaire et trouver une solution pacifique. Le 26 février, les ministres des affaires étrangères des pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est ont publié une déclaration exhortant les parties concernées à rechercher une solution pacifique, conformément au droit international et aux principes inscrits dans la Charte des Nations Unies.

Le Cambodge maintient sa position ferme selon laquelle nous devons tous respecter la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique des autres États Membres. Ainsi, le Cambodge s'est porté coauteur du projet de résolution A/ES-11/L.1 et votera pour.

M. Aliyev (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : La situation en Ukraine et aux alentours est extrêmement préoccupante et requiert de prendre des mesures urgentes pour réduire les tensions et trouver une solution pacifique dans le respect du droit international. L'Azerbaïdjan regrette profondément que la crise actuelle continue de faire de nombreuses victimes, en particulier parmi la population civile. Nous exprimons toute notre sympathie aux blessés et aux familles des personnes décédées. Nous appelons au strict respect du droit international humanitaire. Les populations et les infrastructures civiles doivent être protégées et épargnées en toutes circonstances. L'évolution de la crise humanitaire sur le terrain exige de prendre rapidement des mesures pour atténuer les répercussions sur les civils. Sur la base de ce constat, l'Azerbaïdjan a déjà fourni une aide humanitaire à la population ukrainienne dans le cadre d'un accord bilatéral, sous la forme de médicaments, de matériel médical et d'autres articles de première nécessité.

La situation doit être réglée par des moyens diplomatiques pacifiques, dans le plein respect des normes et des principes du droit international qui régissent les relations entre États, notamment le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'inviolabilité des frontières des États. Le strict respect des normes et principes du droit international régissant les relations d'amitié et la coopération entre les États et la mise en oeuvre de bonne foi des obligations qui incombent aux États sont de la plus haute importance pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales et régionales. L'Azerbaïdjan appelle de nouveau les parties à entamer sans délai un dialogue afin d'éviter que la situation ne s'aggrave davantage, et souligne la nécessité pour ces dernières de mener des négociations directes.

M. Rybakov (Biélorus) (*parle en russe*) : La République du Biélorus votera contre le projet de résolution A/ES-11/L.1. Nous avons tous une part de responsabilité dans ce qui se passe actuellement en Ukraine. Il y a huit ans, les Accords de Minsk ont été signés et le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2202 (2015). Cependant, ni le Conseil de sécurité, ni l'Assemblée générale, ni la communauté internationale dans son ensemble n'ont pu persuader ou contraindre les autorités ukrainiennes à respecter leurs dispositions. Depuis huit ans, l'Ukraine est en fait en état de guerre civile, car les autorités de Kiev n'ont pas voulu s'asseoir à la table de négociation avec leurs compatriotes de Donetsk et de Lougansk et ont refusé de prendre en compte leurs intérêts légitimes. Durant ces huit années, des habitants des Républiques populaires de Donetsk et de Lougansk – principalement des civils, et notamment des personnes âgées, des femmes et des enfants – sont morts.

Au paragraphe 8 du projet de résolution, l'Assemblée appelle hypocritement toutes les parties à respecter les Accords de Minsk. On peut poser la question suivante aux auteurs de ce projet de résolution : où étiez-vous et pourquoi, pendant ces huit années, avez-vous été incapables de contraindre Kiev à respecter les dispositions de ces documents ?

Le fait est que l'ONU, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, le Conseil de l'Europe et l'ensemble de la communauté internationale ont succombé à la pression impitoyable exercée par les États-Unis, le Canada et des pays de l'Union européenne – qui se considèrent tout naturellement comme des modèles de démocratie – et n'ont pas trouvé la force et le courage de réagir de manière adéquate aux actions

criminelles des autorités ukrainiennes. Lorsqu'on nous demande pourquoi nous rappelons aujourd'hui des événements passés, alors que des gens meurent dans un conflit armé, notre réponse est très simple. Nous n'avons toujours pas tiré les enseignements de la Seconde Guerre mondiale. La communauté internationale n'a toujours pas compris que tout germe de néonazisme dans un pays doit être éliminé rapidement. Ce qui se passe aujourd'hui dans cette salle et au-delà est une nouvelle démonstration claire et un autre exemple de la politique de deux poids, deux mesures appliquée par les États-Unis et leurs alliés, dont les crimes ont fait des centaines de milliers de victimes en Yougoslavie, en Iraq, en Libye et en Afghanistan.

Nous rejetons catégoriquement toutes les accusations selon lesquelles le Bélarus serait impliqué dans un recours illégal à la force contre l'Ukraine. Je vais vous révéler un secret choquant. Nous sommes en effet impliqués. Le Président Aleksandr Lukashenko a personnellement déployé tous les efforts possibles pour établir des contacts entre les parties russe et ukrainienne. Notre implication actuelle consiste donc à organiser des négociations entre la Fédération de Russie et l'Ukraine et de veiller à ce que tout le nécessaire soit en place pour qu'elles aient lieu. Nous souhaitons sincèrement plein succès aux négociateurs. Bon nombre de pays n'ont même pas évoqué ces négociations dans leurs déclarations. Nous sommes conscients qu'ils ne prononceront jamais le nom de notre pays d'une manière positive ou au moins neutre. Mais est-ce qu'ils ne veulent pas simplement mentionner le nom du Bélarus ou est-ce qu'ils ne veulent pas que ces négociations aboutissent ?

En réaction aux événements en cours en Ukraine, plusieurs pays ont comme d'habitude eu recours à leur instrument favori : les sanctions. Et ce sont eux qui porteront l'entière responsabilité du fait que l'imposition de sanctions contre les engrais potassiques bélarussiens, par exemple, aggravera les problèmes socioéconomiques et augmentera le niveau de faim dans ces pays mêmes et dans les pays qui se trouvent à des milliers de kilomètres du Bélarus. Les sanctions qui ont été annoncées ne sont pas ciblées. Elles visent à étrangler l'économie et à abaisser le niveau de vie des populations. Les sanctions actuelles – décrites par certains comme une déclaration de guerre économique – sont la pire manifestation du terrorisme économique et financier.

Les représentants de certains pays ont déclaré que leurs frontières étaient totalement ouvertes aux Ukrainiens et aux citoyens étrangers de pays tiers qui

souhaitent quitter l'Ukraine. En ce qui concerne ces frontières prétendument ouvertes, je dois informer l'Assemblée que les citoyens du Bélarus et de la Russie, en particulier tous les hommes âgés de plus de 18 ans, se heurtent à de graves difficultés lorsqu'ils tentent de quitter l'Ukraine. Les autorités ukrainiennes ne leur permettent pas de quitter le pays. Les Russes et les Bélarussiens sont effectivement pris en otage. Nous avons également été informés des cas de racisme, de discrimination, de passages à tabac et de refoulements à la frontière par des gardes-frontières polonais à l'encontre de citoyens étrangers. Le 26 février, des gardes-frontières polonais ont battu et renvoyé en Ukraine un groupe d'une centaine d'étudiants indiens, qui ont heureusement été accueillis par la suite dans un camp de réfugiés en Roumanie. Au Bélarus, nous recevons également de nombreuses demandes, tant de la part de citoyens bélarussiens que d'ambassades de pays représentés dans cette salle, dont les citoyens souhaiteraient passer par le Bélarus pour rentrer dans leurs pays. La frontière est ouverte de notre côté. Nous sommes prêts à accueillir les Bélarussiens et à examiner les demandes d'entrée des citoyens de pays tiers. Nous demandons instamment aux Ukrainiens de répondre à nos appels et d'ouvrir des couloirs humanitaires – ou au moins un couloir humanitaire – pour permettre aux personnes d'entrer au Bélarus en passant par la frontière entre le Bélarus et l'Ukraine. Nous avons déjà soumis une demande urgente à cet égard aux représentants de l'ONU et du Comité international de la Croix-Rouge à Minsk.

Nous sommes vivement préoccupés par les abus et les pillages endémiques en Ukraine, y compris contre des étrangers. La distribution incontrôlée d'armes a déjà entraîné une forte hausse de la violence et des vols, dont les victimes sont des citoyens ordinaires, comme les chauffeurs de camions qui transportent des marchandises à l'échelle internationale. Il y a déjà eu des morts parmi eux. Pourquoi les délégations ici présentes ne disent-elles rien à ce sujet ? Nous pensons que les dirigeants de l'Union africaine ont d'ailleurs fait des déclarations en ce sens.

Le Bélarus a perdu un tiers de sa population pendant la Seconde Guerre mondiale. Nous connaissons très bien la valeur d'une vie humaine. Nous pleurons toutes les personnes qui sont mortes ces huit dernières années dans les Républiques populaires de Donetsk et de Lougansk et à Kiev. Nous pleurons les personnes qui ont été brûlées vives à Odessa. Nous pleurons toutes les personnes qui perdent la vie aujourd'hui. Seules des négociations peuvent mettre fin à ce bain de sang. Le Bélarus a déjà

déployé des efforts considérables et continuera de faire tout ce qui est en son pouvoir pour régler ce conflit. Dans toute guerre, chaque camp a sa propre vérité. Chaque guerre a sa propre dynamique, et plus elle dure, plus elle devient cruelle, comme nous le constatons aujourd'hui. Nous sommes tous noyés dans le flot de mensonges et de désinformation que répandent les terroristes de l'information. Je ne peux pas les appeler autrement. La grande majorité d'entre eux sont assis confortablement dans des fauteuils, dans des bureaux situés à des milliers de kilomètres du théâtre des opérations militaires.

Dans quelques minutes, nous allons tous voter sur ce projet de résolution. En fait, il ne devrait contenir qu'un seul paragraphe rédigé dans un langage simple et clair, loin du jargon de l'ONU. Il devrait appeler à une cessation immédiate des hostilités et à la tenue de négociations. Je sais que toutes les personnes présentes ici ont reçu des instructions de leur capitale. Je sais aussi qu'une énorme pression a été exercée sur certaines délégations pour qu'elles votent pour le projet de résolution et je ne me fais absolument aucune illusion quant à l'issue de ce vote. Néanmoins, je demande aux États Membres d'y réfléchir une fois de plus et de voter selon leur conscience, même si je comprends que voter selon sa conscience à l'ONU peut entraîner la perte de son emploi.

M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : À toutes celles et tous ceux qui se consacrent à la noble mission de l'Organisation des Nations Unies, nous appelons aujourd'hui la Russie à mettre fin à sa guerre non provoquée, injustifiée et inadmissible et à respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Nous appelons un autre voisin de l'Ukraine, le Bélarus, dont nous venons d'entendre le représentant, à cesser d'apporter son appui à cette guerre et de permettre que son territoire soit utilisé pour faciliter cette agression. Aujourd'hui, nous sommes unis pour amener la Russie à répondre de ses violations du droit international et pour faire face à l'horrible crise humanitaire et des droits de l'homme qui se déroule sous nos yeux.

Il s'agit d'un moment extraordinaire. Pour la première fois depuis 40 ans, le Conseil de sécurité a convoqué une session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale. Je répète, cela n'était pas arrivé depuis 40 ans. La plupart des hommes et des femmes qui se battent aujourd'hui en Ukraine n'étaient même pas nés la dernière fois que l'ONU s'est réunie de cette manière pour s'unir en faveur de la paix, et je me risquerais à dire que bon nombre des personnes présentes dans

cette salle n'étaient pas nées non plus à cette époque. Cependant, certains des Ukrainiens et des Russes les plus âgés se souviennent peut-être d'un moment comme celui-ci, un moment où une nation européenne agressive en a envahi une autre, sans provocation, pour revendiquer le territoire de son voisin ; un moment où un dictateur européen a déclaré qu'il allait rendre à son empire sa gloire passée ; et une invasion qui a provoqué une guerre si horrible qu'elle a donné naissance à l'Organisation des Nations Unies. Aujourd'hui, plus que jamais dans l'histoire récente, le rôle de l'ONU est remis en question. Si l'ONU a un objectif, c'est de prévenir la guerre, de la condamner, de l'arrêter. C'est notre travail ici aujourd'hui. C'est le travail qui a été confié à chaque représentant et représentante, non seulement par nos capitales, mais par toute l'humanité.

Il s'est passé beaucoup de choses en très peu de temps pour nous amener à ce moment précis. Il y a à peine une semaine, en pleine nuit, le Président Poutine a lancé une invasion à grande échelle d'un État Membre de l'ONU, au moment même où le Conseil de sécurité se réunissait en séance d'urgence pour tenter de promouvoir la diplomatie et la désescalade (S/PV.8974). Alors que le Conseil de sécurité parlait de paix, Poutine déclarait la guerre. L'Ukraine s'est défendue avec beaucoup de courage et de vigueur. Comme l'a dit le Président Biden dans son discours sur l'état de l'Union hier soir, le Président Poutine « a rencontré un mur dont il n'avait jamais anticipé ni imaginé la force. Il a trouvé en face de lui le peuple ukrainien. » Mais la nature éhontée et aveugle de l'attaque russe a eu des conséquences dévastatrices et horribles pour l'ensemble du pays. La Russie a bombardé des immeubles d'habitation. Elle a bombardé des lieux de sépulture sacrés. Elle a bombardé des jardins d'enfants, des orphelinats et des hôpitaux. La Russie a provoqué une famine à grande échelle et poussé un grand nombre de personnes à fuir leur foyer. Selon les dernières estimations de l'ONU, ce chiffre serait proche d'un million de personnes. Nous remercions les pays qui ont ouvert leurs frontières, leurs cœurs et leurs maisons à celles et ceux qui fuient l'Ukraine. Je souhaite également me faire l'écho de l'appel du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, qui demande à chacun d'aider et d'accueillir toutes les personnes qui fuient le conflit, sans distinction de race ou de nationalité. Les réfugiés sont des réfugiés.

Pour celles et ceux qui restent, la Russie détruit les infrastructures critiques, des services vitaux qui fournissent à des millions de personnes à travers l'Ukraine de l'eau potable pour rester en vie et du gaz pour éviter que

les gens ne meurent de froid. Il semblerait maintenant que la Russie se prépare à intensifier la brutalité de sa campagne contre l'Ukraine. Nous avons vu des vidéos montrant les forces russes faisant entrer en Ukraine des armes exceptionnellement meurtrières, qui n'ont pas leur place sur le champ de bataille. Elles comprennent des armes à sous-munitions et des bombes thermobariques, qui sont interdites par les Conventions de Genève de 1949. Nous avons tous vu le convoi mortel de 60 kilomètres de long se diriger vers Kyïv. Le Président Poutine continue d'aggraver la situation en mettant les forces nucléaires russes en état d'alerte élevé et en menaçant d'envahir la Finlande et la Suède. À chaque étape de la guerre, la Russie a trahi l'ONU. Ses actions vont à l'encontre de tout ce que cet organe représente.

Des personnes du monde entier se sont déjà rassemblées exactement de la manière dont l'Assemblée doit le faire aujourd'hui. Des manifestations et des veillées contre la guerre de la Russie et en solidarité avec l'Ukraine, marquées de bleu et de jaune, ont vu le jour dans le monde entier. Ce sont des manifestations pour la paix. De Bangkok à Budapest, de Berlin à Buenos Aires, de Sydney à Séoul, de Calgary au Cap, et même à Moscou et à Minsk, partout les gens se lèvent pour demander au Président Poutine d'arrêter cette attaque. Le peuple russe lui-même se demande combien de vies Poutine va sacrifier pour servir ses ambitions cyniques, et il est consterné par la réponse. Je remercie les manifestants russes de leur courage. Aux soldats russes envoyés sur les lignes de front d'une guerre injuste et inutile, je dis que leurs dirigeants leur ont menti. Je les exhorte à ne pas commettre de crimes de guerre et à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour déposer leurs armes et quitter l'Ukraine.

La vérité est que cette guerre a été choisie par un seul homme, le Président Poutine. C'est lui qui a choisi de forcer des centaines de milliers de personnes à fourrer leur vie dans un sac à dos et à fuir le pays ; d'envoyer des nouveau-nés dans des abris antiaériens de fortune ; de contraindre des enfants atteints de cancer à se terrer dans les sous-sols des hôpitaux, interrompant ainsi leur traitement, ce qui revient fondamentalement à les condamner à mort. Ce sont les choix du Président Poutine. Il est maintenant temps pour nous de faire les nôtres.

Les États-Unis ont choisi de se tenir aux côtés du peuple ukrainien. En coordination avec nos alliés et partenaires, nous choisissons d'imposer de lourdes conséquences à la Russie. Nous choisissons de tenir la Russie responsable de ses actes, et nous allons bientôt

nous prononcer sur le projet de résolution A/ES-11/L.1, qui va précisément dans ce sens. Nous pensons que ce vote est simple. Les membres doivent voter pour ce projet de résolution s'ils estiment que les États Membres, y compris leur pays, ont droit au respect de leur souveraineté et de leur intégrité territoriale. Ils doivent voter pour ce projet de résolution s'ils estiment que la Russie doit être tenue responsable de ses actes. Ils doivent voter pour ce projet de résolution s'ils croient en la défense de la Charte des Nations Unies et de tout ce que cette institution représente.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'Observateur du Saint-Siège.

Mgr Caccia (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente session extraordinaire d'urgence, car ces derniers jours, nous avons été bouleversés par un événement tragique : la guerre. Le Saint-Siège s'associe aux nombreux États Membres et aux millions de personnes dans le monde qui appellent à la cessation immédiate des hostilités en Ukraine et au retour à la diplomatie et au dialogue. L'Organisation a été créée pour préserver les générations futures du fléau de la guerre afin de pouvoir vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage. Il est du devoir de tous les États de chercher la solution à leurs différends par voie de négociation, de médiation ou par d'autres moyens pacifiques, même lorsqu'une guerre a déjà éclaté.

Dimanche dernier, le pape François a exprimé sa proximité avec toutes les personnes qui souffrent actuellement du conflit, en soulignant qu'

« il est urgent d'ouvrir des couloirs humanitaires et d'accueillir les personnes qui fuient. Nous avons le cœur brisé par ce qui se passe en Ukraine. N'oublions pas les guerres dans d'autres parties du monde. Je le répète : que les armes se taisent. Ceux qui aiment la paix répudient la guerre comme instrument d'agression contre la liberté d'autres peuples et comme moyen de régler les différends internationaux ».

Le Saint-Siège tient également ici à exprimer sa reconnaissance aux États qui fournissent une assistance humanitaire aux personnes qui en ont besoin, tant en Ukraine que dans les pays voisins, où de nombreux Ukrainiennes et Ukrainiens ont trouvé refuge.

Le pape François a appelé les croyants et les non-croyants à faire de cette journée du 2 mars une journée pour se faire proche des souffrances du peuple ukrainien,

pour sentir que nous sommes tous frères et sœurs et pour implorer de Dieu la fin de la guerre. Le Saint-Siège est fermement convaincu qu'il est toujours possible de faire preuve de bonne volonté. Il est encore possible de négocier. Il est encore possible de faire preuve de la sagesse qui peut empêcher la prédominance des parties et des intérêts particuliers, préserver les aspirations légitimes de tous et épargner au monde la folie et les horreurs de la guerre. Puisse cette session extraordinaire d'urgence faire avancer les efforts pour atteindre cet objectif.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'Observateur de l'Ordre souverain de Malte.

M. Beresford-Hill (Ordre souverain de Malte) (*parle en anglais*) : L'Ordre souverain de Malte, une entité souveraine qui fournit une aide humanitaire partout dans le monde en étant investie de la mission particulière d'être au service des malades et des pauvres, observe avec beaucoup de tristesse et de regret le conflit en cours, qui touche la vie de tant de citoyens ukrainiens et qui crée actuellement un flux sans précédent de réfugiés cherchant la paix et la sécurité au-delà des frontières de leur pays. Au cours des huit dernières années de conflit, l'ambassade de l'Ordre en Ukraine a apporté un appui, des conseils et une aide matérielle considérables aux citoyens ukrainiens et aux résidents étrangers de l'Ukraine qui étaient dans le besoin.

Dans le contexte de la crise actuelle, nombre de villes et de villages sont attaqués et bombardés, ce qui contraint les familles à quitter leurs foyers et à chercher refuge ailleurs. Nos représentants et ambassadeurs dans la région ont signalé que bien que certains réfugiés disposent de suffisamment de ressources pour voyager et se mettre à l'abri par leurs propres moyens ou bénéficient d'une double nationalité dans des pays voisins, la majorité d'entre eux n'ont pas les ressources nécessaires pour subvenir sans aide à leurs besoins. Les organismes des Nations Unies prévoient que cette situation pourrait bien entraîner un exode de plus de 6 millions de réfugiés. Parallèlement, de nombreuses personnes âgées, malades ou souffrant d'un handicap quelconque sont incapables d'échapper aux bombardements et au stress qui accompagne les troubles civils. Bien entendu, nous nous inquiétons tout autant pour ces personnes que pour celles qui ont réussi à partir. Notre personnel et nos bénévoles dans les principales agglomérations d'Ukraine continuent à fournir autant d'aide que possible, étant donné les problèmes de sécurité et de sûreté actuels.

Le week-end dernier, nous avons organisé un sommet réunissant nos ambassadeurs régionaux et nos fournisseurs d'aide sous les auspices de notre organisme humanitaire international, Malteser International. Nous avons pu faire le point sur l'ampleur croissante de la crise des réfugiés ainsi que sur les initiatives que nous prenons pour appuyer ces personnes toujours plus nombreuses, principalement des mères et des enfants et un petit nombre de personnes âgées. À ce jour, l'on estime que près de 700 000 personnes ont franchi les frontières de la Pologne, de la Slovaquie, de la Roumanie, de la Hongrie et de la République de Moldova. Chaque jour que le conflit se poursuivra, le flux de familles angoissées croîtra.

Nous avons vu certains pays tout mettre en oeuvre pour accueillir ces personnes et les aider à surmonter leur traumatisme. Le personnel de l'Ordre de Malte compte plus de 5 000 membres en poste le long de la frontière avec l'Ukraine, auxquels s'ajoutent des dizaines de milliers de bénévoles qui s'occupent de tout, de la distribution de repas chauds et de boissons à la prise en charge des victimes de blessures et d'accidents, en passant par la fourniture de conseils et d'un soutien émotionnel ainsi que d'une aide à l'obtention d'un hébergement temporaire. Des bénévoles venant d'endroits éloignés de la frontière, dont beaucoup sont originaires d'autres pays, qui sont des représentants d'églises et de groupes communautaires, ont amené leurs voitures et leurs camionnettes pour faire en sorte que les nouveaux arrivants aient un moyen de transport afin qu'ils aient toutes les chances de trouver un endroit où rester. Nous coordonnons nos activités avec celles d'organismes d'aide internationaux tels que le Comité international de la Croix-Rouge et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, et nous sommes engagés dans un programme international de collecte de fonds afin que suffisamment de ressources continuent d'être disponibles pour venir en aide aux personnes dans le besoin et subvenir à leurs besoins. Nous jugeons encourageant que le Conseil des droits de l'homme à Genève tiendra aujourd'hui un débat sur les droits de l'homme en Ukraine. Des représentants de notre gouvernement participeront à cet important débat.

Nous appelons les pays de bonne volonté à prendre conscience du traumatisme vécu par tous les réfugiés. Nous appelons tout particulièrement les pays qui accueillent des réfugiés à réserver aux personnes ayant d'autres nationalités ou issues d'autres groupes ethniques qui sont prises au piège de ce conflit et cherchent la sécurité le même accueil que celui qu'ils réservent aux Ukrainiens. Les offres d'aide et d'appui

doivent transcender les frontières ethniques, raciales et culturelles et ne pas être entachées d'actes ou d'attitudes discriminatoires. Ce conflit en Europe nous fait prendre conscience que les problèmes des déplacés et les besoins des réfugiés chassés de chez eux concernent le monde entier, l'Afrique, le Moyen-Orient, l'Asie, l'Amérique latine et maintenant l'Europe.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observatrice de l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale.

M^{me} Sourek (*parle en anglais*) : L'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale condamne avec force la guerre d'agression non provoquée menée par la Fédération de Russie, avec la participation du Bélarus, contre l'Ukraine, une nation souveraine et une démocratie. Cette guerre constitue une violation du droit international, des accords internationaux et de l'ordre international fondé sur des règles qui sous-tendent notre objectif commun de paix mondiale et l'existence d'organisations telles que l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale.

L'ordre d'invasion donné par le Président de la Fédération de Russie, Vladimir Poutine, constitue une violation flagrante de la Charte des Nations Unies. Croyant fermement au droit des personnes d'exercer leurs libertés et droits fondamentaux, nous tenons à exprimer notre appui sans réserve au peuple ukrainien et notre solidarité avec lui. Il est la victime innocente de cette agression. Nous saluons les courageux partenaires et militants de la démocratie avec lesquels l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale a collaboré ces dernières années, au cours desquelles l'Ukraine a fait d'énormes progrès pour devenir une démocratie stable et florissante. Nous demandons à la communauté internationale d'agir pour les protéger et atténuer les conséquences humanitaires de l'invasion. L'on ne manquera pas de noter que l'opération militaire a été lancée alors que le Conseil de sécurité était réuni pour discuter de la crise (S/PV.8974). Nous nous disons à nouveau résolument convaincus que les crises internationales doivent être traitées par la diplomatie multilatérale et réglées sur la base des principes énoncés dans la Charte.

Il est particulièrement regrettable que ce rejet pur et simple de ces principes se soit manifesté pendant une pandémie, qui a mis en évidence la nécessité d'une coopération mondiale accrue pour rendre le monde gouvernable et parvenir à la justice pour tous. Aujourd'hui, nous voyons comment un dirigeant à qui on laisse les mains libres alors que, depuis des

décennies, il bafoue les libertés et droits fondamentaux de ses citoyens, peut saper la paix et la démocratie au-delà de ses frontières. L'Ukraine est un pays qui a réussi à atteindre les normes démocratiques au cours des 20 dernières années, du respect de la liberté des médias aux élections libres et régulières, en passant par la démocratie locale et la lutte contre la corruption. Il n'est pas étonnant que le Président Poutine ait peur d'une telle effervescence démocratique à sa porte. C'est un moment décisif pour les démocrates du monde entier, qui doivent s'unir pour appuyer l'Ukraine. C'est aussi le moment de redoubler d'efforts pour contrer et prévenir la montée des régimes autoritaires ailleurs, qui ne peuvent survivre sans cleptocratie ni violations systématiques des droits humains et des libertés.

Nous appelons la Russie à retirer immédiatement ses forces militaires et à respecter pleinement la souveraineté de l'Ukraine. Les interprétations revanchardes de l'histoire et les tentatives de modifier les frontières sur la base de fantasmes ethno-nationalistes ne représentent pas un chemin lumineux pour l'humanité, mais une voie vers les ténèbres et les cycles de violence sans fin. Elles ne donnent certainement pas espoir aux jeunes générations et aux générations à venir qui supporteront le poids de la crise climatique, ni aux milliards de personnes vulnérables dans le monde qui attendent encore que la promesse d'une vie à l'abri de la peur et du besoin, ainsi que celle du Programme de développement durable à l'horizon 2030, se réalise. Ce sont là les véritables défis de notre époque.

Nous encourageons le Secrétaire général António Guterres à faire usage de ses bons offices pour promouvoir les négociations de cessez-le-feu, l'accès humanitaire aux zones touchées par la guerre et la protection des civils, en particulier les plus vulnérables. Nous exhortons les États Membres à adopter des sanctions contre la Fédération de Russie et à les faire appliquer jusqu'à ce qu'elle retire ses forces et que l'intégrité territoriale de l'Ukraine soit pleinement rétablie. Nous exhortons les États Membres à faire tout ce qui est en leur pouvoir, conformément aux principes énoncés dans la Charte, pour mettre fin à cette guerre et empêcher toute nouvelle escalade du conflit. L'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale fournira sa part d'efforts, en collaboration avec l'ONU, nos États membres et d'autres gouvernements et organisations démocratiques, pour protéger, en Ukraine et ailleurs, le principe selon lequel chaque pays a le droit de déterminer librement son destin sur la base de la volonté de son peuple, librement exprimée. Les

démocraties, les institutions et les processus sont les meilleurs moyens de protéger ce droit. Aujourd'hui, nous devons défendre ces principes. Aujourd'hui, nous devons défendre l'Ukraine, qui incarne ces principes et les défend, ce qui force notre profond respect.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu la dernière oratrice dans le débat sur cette question.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 5 de l'ordre du jour.

Point 5 de l'ordre du jour (*suite*)

Lettre datée du 28 février 2014, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/136)

Projet de résolution A/ES-11/L.1

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ukraine, qui va présenter le projet de résolution A/ES-11/L.1.

M. Kyslytsya (Ukraine) (*parle en anglais*) : Nous vivons un moment décisif pour notre génération. Notre génération est celle dont les prédécesseurs pensaient qu'elle serait préservée du fléau de la guerre. C'est pourquoi ils ont créé l'Organisation des Nations Unies. Et pourtant, c'est à nous qu'il incombe aujourd'hui de préserver les générations futures. Qu'il me soit permis de lire le texte suivant.

« Notre position est celle-ci : quelque grief qu'une nation puisse formuler, quelque injuste qu'elle puisse trouver le statu quo, les guerres d'agression représentent des moyens illégaux pour remédier à ces griefs et pour modifier une telle situation. Il se peut que [l'Allemagne, de 1920 à 1930] se soit trouvée en face de problèmes difficiles qui auraient justifié les mesures les plus rigoureuses, mais pas la guerre. Toutes les autres méthodes – la propagande, la concurrence économique et la diplomatie – lui étaient accessibles. Les guerres d'agression étaient proscrites. Ces accusés ont cependant mené une guerre d'agression en violation des traités. Ils ont attaqué leurs voisins et sont entrés dans leurs pays, pour mettre en pratique une politique extérieure dont ils savaient que seule la guerre pouvait permettre de la mener à bien. C'est cela que notre accusation proclame, et c'est là-dessus que nous voulons faire la lumière. »

Le juge Robert Jackson, Procureur général, a prononcé ces mots dans son discours d'ouverture des travaux du Tribunal militaire international le 21 novembre 1945 au palais de justice de Nuremberg. Aujourd'hui, ces mots sont adressés à M. Poutine, M. Shoigu, M. Lavrov, M. Volodin, M^{me} Matviyenko et peut-être à des dizaines d'autres, mais ils ne sont certainement pas adressés aux citoyens russes qui tentent de préserver leur dignité.

Depuis presque une semaine, l'Ukraine se bat ; elle se bat sous les bombes et les missiles, face aux armadas, au matériel et aux légions ennemies. Les Russes sont venus sur le sol ukrainien pas seulement pour tuer certains d'entre nous et nous faire changer de cap et de priorités, mais aussi pour priver l'Ukraine du simple droit d'exister. Ils sont venus pour régler la question ukrainienne, comme leurs propagandistes le proclament. Arrêtons-nous un instant. Ces mots ne nous semblent-ils pas familiers ? Oui, il y a plus de 80 ans, un autre dictateur a tenté de régler une fois pour toute la question d'un autre peuple. Il a échoué lorsque le monde a réagi avec détermination, comme un seul homme. Mais cette réaction n'a pas été immédiate, et cela a coûté la vie à des dizaines de millions de personnes. Sommes-nous prêts à payer un tel prix aujourd'hui ? Ou l'heure est-elle venue de démontrer notre unité de vues et d'action ?

Nous sommes reconnaissants pour toutes les expressions d'unité et de solidarité avec l'Ukraine. Je tiens à exprimer notre gratitude à tous les États Membres qui soutiennent les Ukrainiens dans leur combat pour la liberté. Je voudrais également remercier les États Membres qui accueillent les réfugiés ukrainiens, principalement des femmes et des enfants. Plus d'un demi-million de personnes ont déjà fui les missiles et les obus tirés par la Russie. Je ne vais pas énumérer tous les faits relatifs aux nouveaux crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis par les troupes russes depuis ma dernière déclaration, il y a deux jours (voir A/ES-11/PV.1). La liste est si longue que le temps viendrait à nous manquer. Les crimes sont si barbares qu'il est difficile de les imaginer. Face à la résistance totale de la population ukrainienne, le régime de Poutine procède à un emploi généralisé dans les zones résidentielles d'armes frappant sans discrimination, telles que des lance-roquettes multiples et des bombes aériennes. Des Ukrainiens ont été tués par des missiles balistiques et des armes thermobariques russes. Hier encore, Kyïv, Kharkiv, Jytomyr, Marioupol, Melitopol et bien d'autres villes et villages ont subi des bombardements intensifs qui ont causé la mort de dizaines d'innocents, dont des enfants.

L'Ukraine déplore profondément la mort d'un étudiant indien dans un bombardement des forces armées russes à Kharkiv. Nous présentons nos plus sincères condoléances à l'Inde et aux proches de la victime. Un citoyen chinois a également été blessé dans une autre ville ukrainienne à cause des attaques meurtrières de la Russie. Les citoyens ukrainiens et étrangers sont devenus des otages dans l'agression armée de la Russie contre l'Ukraine. À Kyïv, des assassins russes ont frappé la tour de télévision de la ville, tuant cinq passants. L'un des missiles est tombé sur le mémorial de l'Holocauste de Babi Yar, un lieu sacré pour la commémoration du traumatisme des Juifs ukrainiens et des représentants d'autres groupes ethniques tués par les nazis pendant la Seconde Guerre mondiale. Quelle ironie de l'histoire que les victimes des nazis soient tuées une deuxième fois par les adeptes modernes du nazisme !

Comme l'a demandé le Président Zelenskyy, à quoi bon avoir répété le slogan « plus jamais ça » pendant 80 ans ? Il est d'ores et déjà clair que l'objectif de la Russie n'est pas simplement l'occupation ; c'est aussi le génocide. Les 7 et 8 mars, la Cour internationale de Justice tiendra des audiences publiques en l'affaire *Allégations de génocide au titre de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide (Ukraine c. Fédération de Russie)*. Le Procureur de la Cour pénale internationale (CPI) a également décidé de procéder à l'ouverture d'une enquête officielle sur la situation en Ukraine. L'escalade non provoquée de l'agression de la Russie contre l'Ukraine donne des raisons de croire que des crimes relevant de la compétence de la CPI continuent d'être commis sur le territoire ukrainien. En plus des événements qui se déroulent en Crimée et dans la région du Donbass, les événements récents suggèrent que les troupes de l'agresseur continuent de commettre des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité.

Face au sang qui coule en Ukraine, d'aucuns pourraient être tentés de se dire « Ce n'est pas ma guerre ». Ce serait une erreur. Le mal ne s'arrête jamais. Il lui faut toujours conquérir plus d'espace. Si on le tolère, il s'étendra de plus en plus. Le projet de résolution A/ES-11/L.1 est l'une des pierres du mur qui pourra l'arrêter, le stopper en Ukraine et ne pas le laisser aller plus loin. Ce mur nous protégera tous, en particulier les jeunes générations.

Par leur vote aujourd'hui, les États Membres réaffirment également l'attachement de leur pays à la Charte des Nations Unies. Après le vote, j'invite les représentants à s'arrêter au salon indonésien et à signer ce petit

livre bleu. Il est peut-être petit, mais il a une portée mondiale. Chaque vote pour le projet de résolution et la signature de chaque pays ayant voté pour représenteront une réaffirmation historique de la Charte. Il est très facile de signer la Charte en temps de paix. C'est un devoir de la signer, d'en réaffirmer les buts et principes et de les appliquer en temps de guerre. Je demande donc à tous de passer au salon indonésien et s'ils ont voté pour, d'inscrire le nom de leur pays dans le livre. Je le remettrai ensuite au Secrétaire général afin qu'il puisse l'avoir sous les yeux dans son bureau. Ainsi, il pourra s'inspirer à chaque instant de l'écrasante majorité des nations qui croient encore en l'ONU et en sa Charte.

Il y a un vieux monsieur très frêle qui est né dans un territoire qui faisait partie du Royaume de Hongrie et qui fêtera son 102^e anniversaire dans neuf jours. Son nom est Benjamin Ferencz. Il était enquêteur sur les crimes de guerre et a été procureur général à l'un des 12 procès de Nuremberg. Il est ensuite devenu défenseur de l'état de droit international et a prôné la création de la Cour pénale internationale. Avec la permission de l'ingénieur du son, je vais faire entendre quelques secondes d'un entretien qu'il a donné. Je veux que l'Assemblée écoute très attentivement.

Un enregistrement audio est diffusé dans la salle de l'Assemblée générale.

Je demande à toutes les personnes présentes ici de faire preuve de respect, respect pour la Charte, respect pour le Secrétaire général, respect pour ce monsieur qui va fêter son 102^e anniversaire. J'appelle tous les États Membres responsables à appuyer le projet de résolution A/ES-11/L.1.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous passons maintenant à l'examen du projet de résolution A/ES-11/L.1, intitulé « Aggression contre l'Ukraine ».

Avant de donner la parole aux personnes qui souhaitent expliquer leur position, je rappelle aux délégations que les explications de position sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Russie demande que le projet de résolution A/ES-11/L.1 soit mis aux voix. Nous demandons instamment à l'Assemblée de ne pas l'appuyer. Cependant, nous savons que nos partenaires occidentaux exercent des pressions sans précédent sur un très grand nombre de pays, les poussant à voter selon ce qui les arrange. On ne peut même pas parler de pression. Il s'agit plutôt

de menaces ouvertes et cyniques, et nous en sommes conscients. Le projet de résolution ne permettra pas de mettre fin aux hostilités. Au contraire, il pourrait encourager les radicaux et les nationalistes de Kiev à continuer de décider à tout prix de la politique du pays en prenant la population civile en otage. J'emploie le terme « otage » au sens propre et pas au sens figuré. C'est exactement ce qui se passe dans un certain nombre de grandes villes ukrainiennes, où les gens sont utilisés comme boucliers humains. Nous avons appris aujourd'hui que les forces armées ukrainiennes empêchent les habitants de Marioupol de quitter la ville et les retiennent, y compris les femmes et les enfants, dans une école. Ils forcent tous les civils qui tentent de quitter la ville par les couloirs humanitaires à faire demi-tour. Nous avons également été informés de provocations planifiées par des bataillons nationalistes, qu'ils préparent en collaboration avec des civils dans le but d'accuser après coup l'armée russe d'en être responsable.

En violation des normes du droit international humanitaire, du matériel militaire, des lance-roquettes et des pièces d'artillerie sont installés dans des zones résidentielles. Nous allons fournir dans le journée des exemples de cette activité aux responsables de l'ONU qui, jusqu'à présent, continuent d'affirmer ne disposer d'aucune preuve en ce sens, malgré les vidéos réalisées par des Ukrainiens ordinaires qui circulent librement sur Internet. Les autorités ukrainiennes sont entièrement responsables de cette situation, tout comme de distribuer de manière incontrôlée et criminelle des armes à quiconque en veut, y compris à des criminels qu'on a fait sortir de prison. Cela a déjà conduit à des vols, des meurtres et des pillages à grande échelle.

Les États Membres qui refusent d'appuyer le projet de résolution d'aujourd'hui votent pour une Ukraine pacifique, libérée du radicalisme et du néonazisme, vivant en paix avec ses voisins et refusant d'être gouvernée de l'extérieur. Tels sont précisément les objectifs de notre opération militaire spéciale, que les auteurs du projet de résolution tentent de présenter comme une agression. Aujourd'hui, nous avons entendu le représentant ukrainien parler de nazisme, mais il a fait preuve d'un mutisme accablant au sujet du néonazisme omniprésent en Ukraine, les exactions des organisations radicales néonazies et nationalistes, les processions aux flambeaux et la glorification des complices d'Hitler.

Ceux qui ont suivi l'évolution de la crise ukrainienne comprennent très bien sa genèse. Ce que nous faisons aujourd'hui, c'est avant tout essayer de mettre

fin à la guerre que le régime de Maïdan mène depuis huit ans contre la population du Donbass. Au cours de cette période, nous avons absolument tout fait pour éviter un tel scénario. Pour reprendre les mots du Secrétaire général, nous n'avons négligé aucune piste et nous avons frappé à toutes les portes, mais nous n'avons pas été entendus. Le régime continue de bombarder les citoyens du Donbass, et il n'a pas l'intention de s'arrêter aux 14 000 morts recensés à ce jour, dont la grande majorité dans les Républiques populaires de Lougansk et de Donetsk. Les objectifs de notre opération spéciale, qui a été lancée sur la base de l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, sont en cours de réalisation et seront atteints. Cependant, nous ne prenons pas pour cible des installations civiles ou des civils, et personne ne doit croire les innombrables mensonges qui prolifèrent à ce sujet sur Internet. Ces fausses informations étaient fabriquées à la chaîne dans le centre d'information et d'opérations psychologiques des forces spéciales ukrainiennes, qui a été détruit hier.

Un scénario de paix en Ukraine pourrait se concrétiser plus rapidement si les radicaux se souciaient de sauver les vies de leurs concitoyens plutôt que de se cacher derrière eux. Il n'y a aucun appel en ce sens dans le projet de résolution. Il ne mentionne pas non plus le coup d'État illégal de février 2014 à Kiev, lorsque le Président légitimement élu du pays a été renversé avec la complicité de l'Allemagne, de la France et de la Pologne et avec l'appui des États-Unis. Il ne dit rien du fait que les nouvelles autorités nationalistes ont alors immédiatement limité le droit des citoyens d'utiliser la langue russe. Cela a ouvert la voie à une longue série de violations des droits fondamentaux des personnes vivant dans l'est de l'Ukraine, et pas seulement dans l'est, y compris le droit le plus précieux de tous, le droit à la vie. Il y a beaucoup de gens ici qui ne veulent surtout pas entendre parler de la tragédie qui a commencé après le coup d'État de Maïdan en 2014, des personnes brûlées vives à Odessa, des persécutions et des meurtres de dissidents. La manifestation la plus éclatante de cette tragédie a consisté dans la guerre de Kiev contre le Donbass. Le projet de résolution ne dit pas un mot de la manière dont les États-Unis et l'Europe fournissent des armes à l'Ukraine depuis huit ans, aidant ainsi le régime de Maïdan à tuer des gens dans le Donbass, ni de la façon dont ils ont justifié le fait que les autorités de Kiev qui leur sont loyales ignorent complètement les Accords de Minsk et sabotent la résolution 2202 (2015) du Conseil de sécurité.

Enfin, le projet de résolution est une tentative claire, de la part de ceux qui ont, au cours des 10 dernières années, commis d'innombrables actes d'agression, mené des opérations militaires illégales au regard du droit international et renversé des gouvernements, comme dans le cas du coup d'État de Maïdan en Ukraine, de se présenter comme les garants de la légitimité internationale.

M. Stevanović (Serbie) (*parle en anglais*) : La Serbie déplore sincèrement ce qui se produit actuellement en Europe orientale. La Russie et l'Ukraine ont toujours été amicales avec la Serbie et nous voyons les Russes et les Ukrainiens comme nos peuples frères. Nous considérons que chaque vie perdue en Ukraine est une pure tragédie. Nous sommes attachés au respect de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique des États, qui, en tant que principe fondamental du droit international, inscrit dans la Charte des Nations Unies et l'Acte final d'Helsinki, garantit à tous les États le droit à des frontières inviolables. De la même façon qu'elle est déterminée à préserver sa souveraineté et son intégrité territoriale, la Serbie plaide en faveur du respect de ces principes pour les autres nations souveraines.

Bien que nous ne soyons pas d'accord avec toutes ses formulations, la Serbie votera pour le projet de résolution A/ES-11/L.1. Je me sens obligé d'appeler l'attention sur le treizième alinéa du projet de résolution et de rappeler à l'Assemblée générale que la première attaque contre un État souverain sur le sol européen après la Deuxième Guerre mondiale a eu lieu il n'y a pas si longtemps, en 1999, lorsque 19 pays ont attaqué ce qui était alors la République fédérale de Yougoslavie, prenant principalement pour cible le territoire de la Serbie. À l'époque, l'Organisation n'a pas réagi comme il fallait à cette violation flagrante de la Charte. Bien que la Serbie souffre encore des conséquences de cette violation flagrante, par d'autres, des principes fondamentaux du droit international, nous n'abandonnons pas ces principes, même aujourd'hui.

La République de Serbie continuera de promouvoir un règlement du conflit et d'attendre des parties concernées qu'elles s'efforcent davantage d'arriver à une solution diplomatique et de créer les conditions nécessaires à la paix par le dialogue. Nous apporterons toutes les formes possibles d'aide humanitaire aux citoyens ukrainiens qui sont en danger et restons attachés à la paix et au respect constant du droit international.

M. Sabbagh (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Le projet de résolution A/ES-11/L.1, dont nous sommes saisis aujourd'hui, représente clairement une

approche biaisée qui repose sur la propagande politique, et il constitue un outil de pression et de chantage politique. Les auteurs du projet de résolution voulaient y inclure des formules agressives dirigées contre la Fédération de Russie, dans le but d'attaquer les positions légitimes que la Russie prend sur la base de ses préoccupations de sécurité et de son droit de protéger son territoire et son peuple des menaces véritables qui pèsent sur sa sécurité nationale. En plus de cela, le projet de résolution vise également le Bélarus.

Le projet de résolution est l'expression d'une hypocrisie politique flagrante. Si les États-Unis et ses alliés occidentaux avaient vraiment voulu apaiser les tensions dans la région, ils auraient tenu leurs promesses faites il y a trois décennies de ne pas élargir l'OTAN vers l'est ni transformer l'Ukraine en une menace directe et authentique pour la Fédération de Russie. Ils auraient fait pression sur les autorités de Kiev pour qu'elles respectent les Accords de Minsk et mettent fin à leurs graves violations contre les civils du Donbass. Or, ces États se sont empressés d'équiper l'Ukraine d'armes lourdes et de missiles et ont encouragé des volontaires parmi leurs citoyens à se battre en Ukraine. Cela montre clairement leur volonté de provoquer et d'exacerber au lieu de calmer et de contenir.

Le vote sur ce projet de résolution a lieu à un moment où des informations trompeuses prolifèrent à très grande échelle, notamment par l'intermédiaire de vastes campagnes destinées à déformer les faits et à propager la désinformation. Il s'agit non pas de trouver une réelle solution à la crise mais plutôt de diaboliser la Fédération de Russie et de ternir son image. Le projet de texte est rempli de lacunes et, nullement objectif, il fait l'impasse sur les vraies raisons pour lesquelles cette crise s'est déclenchée.

Ceux qui expriment leur empressement à défendre la Charte des Nations Unies aujourd'hui devraient faire preuve du même enthousiasme pour combattre l'occupation israélienne des territoires arabes qui se poursuit et l'agression des forces turques contre les territoires syriens souverains, sans parler des forces américaines qui violent la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Syrie. La République arabe syrienne rejette les politiques hégémoniques de l'Occident et son ingérence dans les affaires intérieures d'États Membres, qui le font déclencher et prolonger des crises, propager le chaos, promouvoir la sélectivité et le deux poids, deux mesures et imposer des mesures coercitives unilatérales. Nous devons donc rejeter le projet de résolution et voter contre.

M^{me} King (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (*parle en anglais*) : Il ressort clairement du débat qui a cours depuis deux jours que les Membres de l'ONU sont unis dans leur appel à faire cesser la guerre en Ukraine et à revenir à la diplomatie. Nous souhaitons expliquer notre vote avant le vote sur le projet de résolution (A/ES-11/L.1) dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Saint-Vincent-et-les Grenadines votera pour le projet de résolution, conformément à notre engagement constant de défendre les buts et les principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, qui forment le cœur du multilatéralisme et ont donné naissance à l'Organisation il y a 76 ans. Il convient de répéter que ces principes soulignent le respect de la souveraineté, de l'indépendance politique et de l'intégrité territoriale des États et enjoignent aux États Membres de s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force dans la conduite de leurs relations internationales. Notre appui au projet de résolution est ancré dans notre conviction qu'une stricte adhésion au droit international, y compris le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, ainsi qu'aux principes de paix, de dialogue et de compromis, en vue de préserver l'humanité, n'est pas facultative.

Pour les petits États insulaires en développement, le plein respect des principes fondamentaux du droit international est une question de survie. Je prends la parole pour réitérer notre appel à appliquer ces principes de manière cohérente et à les défendre en tant que vérités universelles plutôt que de les considérer comme des outils sélectifs, inégaux et imprévisibles que n'importe qui peut utiliser pour consolider un pouvoir considérable où bon lui semble. Par le passé et encore récemment, nous avons été témoins d'une hypocrisie flagrante, du deux poids, deux mesures et de l'application abusive et cynique du droit international, et nous avons condamné ces faits. Aujourd'hui, nous exhortons l'Assemblée générale à appliquer de manière impartiale les principes fondamentaux énoncés dans la Charte, indépendamment de la taille ou de la puissance économique et militaire des parties concernées.

Face aux problèmes mondiaux actuels tels que la crise climatique et la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), nous ne pouvons tout simplement pas nous permettre un autre conflit. La guerre ne répond pas aux doléances. Saint-Vincent-et-les Grenadines appelle donc à un cessez-le-feu immédiat pour empêcher que le sang continue de couler et prévenir de nouvelles souffrances humaines et une catastrophe mondiale, et elle demande aux parties de s'engager dans un dialogue

pacifique et de trouver une solution à cette guerre au plus vite. Nous devons nous unir aujourd'hui pour maintenir la paix. Que la paix soit avec tous.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu la dernière déclaration au titre des explications de vote avant le vote.

Avant que l'Assemblée se prononce sur le projet de résolution A/ES-11/L.1, je souhaite aborder la question de la majorité requise pour l'adoption du projet de résolution. Compte tenu des paragraphes 2 et 3 de l'Article 18 de la Charte des Nations Unies, y a-t-il des objections à ce que la décision sur le projet de résolution A/ES-11/L.1 soit prise à la majorité des deux tiers des membres présents et votants ?

En l'absence pas d'objection, je considérerai donc que la majorité des deux tiers des membres est requise pour l'adoption du projet de résolution A/ES-11/L.1.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/ES-11/L.1, intitulé « Aggression contre l'Ukraine ».

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Abelian (Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'informe les membres que depuis le dépôt du projet de résolution, outre ceux énumérés dans le document publié sous la cote A/ES-11/L.1, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Barbade et Cambodge.

Le Président (*parle en anglais*) : Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Albanie, Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Barbade, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Cabo Verde, Cambodge, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, Dominique, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Indonésie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Kiribati, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Libye,

Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malaisie, Malawi, Maldives, Malte, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Monténégro, Myanmar, Nauru, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République démocratique du Congo, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Suède, Suisse, Suriname, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Yémen, Zambie

Votent contre :

Bélarus, Érythrée, Fédération de Russie, République arabe syrienne, République populaire démocratique de Corée

S'abstiennent :

Afrique du Sud, Algérie, Angola, Arménie, Bangladesh, Bolivie (État plurinational de), Burundi, Chine, Congo, Cuba, El Salvador, Guinée équatoriale, Inde, Iran (République islamique d'), Iraq, Kazakhstan, Kirghizistan, Madagascar, Mali, Mongolie, Mozambique, Namibie, Nicaragua, Ouganda, Pakistan, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Tadjikistan, Viet Nam, Zimbabwe

Par 141 voix contre 5, avec 35 abstentions, le projet de résolution A/ES-11/L.1 est adopté (résolution ES-11/1).

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole au titre des explications de vote après le vote, je rappelle que les explications sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Ladeb (Tunisie) (*parle en arabe*) : La Tunisie a voté pour la résolution ES-11/1 afin de défendre les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, sur lesquels repose sa politique étrangère. Nous tenons à souligner que notre pays est déterminé à ce

qu'il soit mis fin à la crise par des moyens pacifiques, qui représentent l'unique option et le meilleur moyen pour prévenir l'escalade et la détérioration des situations ainsi que l'exacerbation des crises et tragédies humanitaires. Le monde a connu suffisamment de guerres et de catastrophes, qui ont des conséquences dévastatrices pour la vie des personnes et pour la paix et la sécurité. Nos expériences tant dans le passé plus ancien que dans l'histoire récente nous ont enseigné que les options militaires ne permettent pas de régler les crises, mais que le dialogue et la négociation peuvent eux régler tous les différends et y apporter des solutions de compromis.

La crise actuelle en Ukraine survient à un moment où le monde est en train de jeter les bases du relèvement après la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et d'entrer dans une nouvelle ère fondée sur la coopération, la solidarité et la collaboration active pour promouvoir l'action multilatérale et réaliser les objectifs de *Notre Programme commun* (A/75/982). Nous estimons que le monde ne peut plus supporter des crises aussi dangereuses et d'une telle magnitude. La Tunisie, qui espère que les parties concernées participeront au dialogue et aux négociations, appelle de nouveau la communauté internationale à mener des efforts concertés et renforcés afin d'encourager les parties à continuer de négocier pour parvenir à une cessation des hostilités, protéger la vie humaine et créer des conditions propices à un règlement durable de la crise.

Sachant que la paix et la sécurité internationales sont indissociables, la Tunisie appelle à défendre de la même manière toutes les autres causes justes afin que les peuples de tous les pays puissent recouvrer leurs droits légitimes, conformément aux mandats internationaux, et bâtir un monde plus juste, pacifique et stable.

M. Kayinamura (Rwanda) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour expliquer le vote du Rwanda sur la résolution ES-11/1, que nous venons d'adopter. Le Rwanda a voté pour cette résolution car il appuie fermement la nécessité de respecter la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de chaque pays. Nous avons appuyé la résolution afin de réaffirmer notre attachement à la Charte des Nations Unies.

L'escalade militaire doit cesser immédiatement et il faut que les parties s'efforcent de trouver une solution pacifique à la crise. La Fédération de Russie et l'Ukraine détiennent la clef du règlement de ce conflit. Une intervention extérieure ne fera qu'aggraver la situation. Nous appuyons pleinement les efforts déployés à l'échelle internationale pour faire baisser l'intensité des

hostilités, notamment ceux du Secrétaire général qui visent à résoudre la crise. Nous exhortons toutes les parties concernées à faire preuve de calme et à chercher une solution au conflit par le dialogue, afin que les civils n'aient plus à payer un si lourd tribut à la guerre. Un dialogue entre les deux parties, qui prenne en considération les préoccupations de l'une et de l'autre, est le seul moyen de parvenir à une solution durable. Rien ne garantit que la guerre en cours apportera la paix. Au contraire, elle risque fort de provoquer des crises ultérieures et de causer encore des souffrances humaines.

Le Rwanda est vivement préoccupé par l'ampleur des dégâts que le conflit a déjà causés sur le plan humanitaire, ainsi que par les menaces qu'il fait peser sur la paix et la sécurité. Nous prenons également acte avec inquiétude des informations selon lesquelles des Africains seraient victimes de ségrégation raciale et se verraient refuser une sortie sûre de l'Ukraine et l'admission dans les pays voisins. Nous demandons à toutes les parties concernées de permettre l'évacuation sans entrave des personnes, sans que celles-ci fassent l'objet d'une quelconque discrimination fondée sur leur couleur de peau ou leur origine raciale.

Parmi les principes fondateurs de la Charte figurent la coexistence pacifique et le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de tous les États, compte dûment tenu de leurs préoccupations en matière de sécurité. Les options diplomatiques constituent les meilleures solutions pour arriver à une paix durable. Nous plaidons en faveur d'un dialogue ouvert et de négociations de bonne foi. Enfin, le Rwanda appelle à un engagement sincère envers la Charte et l'ordre international. La crise en cours fait peser une grave menace sur la paix et la sécurité internationales. Nous encourageons les parties concernées à donner une chance à la paix. Nous tenons à souligner que c'est à l'Ukraine et à la Fédération de Russie qu'il revient en premier lieu de trouver une solution durable à la crise actuelle. Le dialogue est le seul moyen d'y remédier.

M. Zhang Jun (Chine) (*parle en chinois*) : La situation en Ukraine continue d'évoluer de manière alarmante. Ce qui s'y déroule actuellement est véritablement déchirant. La position de principe de la Chine sur la question de l'Ukraine ne varie pas et elle est sans ambiguïté. Nous considérons que la souveraineté et l'intégrité territoriale de tous les pays doivent être respectées et que les différends internationaux doivent être réglés par des moyens pacifiques, conformément aux buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies.

Pour l'heure, notre priorité absolue est d'apaiser autant que possible la situation sur le terrain et d'éviter qu'elle ne s'aggrave, au point éventuellement d'échapper à tout contrôle. La Russie et l'Ukraine ont déjà tenu une première série de négociations. Malgré leurs divergences, les deux parties ont démontré leur volonté de poursuivre les négociations. La Chine s'en félicite. Face à une situation extrêmement complexe et délicate, la Chine appelle une nouvelle fois la communauté internationale à maintenir le cap général d'un règlement politique et à instaurer un climat et des conditions propices à des pourparlers directs et des négociations entre les parties concernées.

Toute action de l'ONU et des parties concernées doit privilégier la paix et la stabilité régionales ainsi que la sécurité universelle de toutes les parties, et contribuer favorablement à la désescalade et à la recherche de solutions diplomatiques. Malheureusement, la résolution ES-11/1, qui vient d'être mise aux voix à la présente session extraordinaire d'urgence, n'a pas fait l'objet de consultations approfondies avec l'ensemble des Membres et ne tient pas pleinement compte de la genèse et de la complexité de la crise actuelle. Elle ne met pas en évidence l'importance du principe de sécurité indivisible ni l'urgence de promouvoir un règlement politique et d'intensifier les efforts diplomatiques. Cela n'est pas compatible avec la position invariable de la Chine, et nous n'avons donc pas d'autre choix que de nous abstenir dans le vote.

Un règlement durable de la crise ukrainienne suppose de rompre avec la mentalité de la guerre froide, d'abandonner la logique tendant à privilégier sa propre sécurité au détriment de celle des autres, et de renoncer à l'approche qui vise à garantir la sécurité régionale en élargissant les blocs militaires. Il convient d'accorder toute l'attention et tout le respect voulus aux préoccupations légitimes de tous les pays en matière de sécurité et de mener des négociations sur cette base pour mettre en place un mécanisme de sécurité européen équilibré, efficace et durable. En exerçant des pressions sous tous azimuts, en imposant des sanctions et en créant des dissensions et des clivages, on ne fera que compliquer la situation plus avant et provoquer rapidement un débordement des effets indésirables de la crise, qui toucheront alors encore plus de pays. Nous appelons la communauté internationale à adopter une attitude responsable et à encourager les parties concernées à reprendre sans délai la voie d'un règlement politique, ainsi qu'à privilégier le dialogue et la concertation afin de trouver une solution globale à la question ukrainienne. La Chine est disposée à poursuivre son action constructive à cet égard.

M. Kanu (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Ma délégation prend la parole pour expliquer la position de la Sierra Leone concernant le point 5 de l'ordre du jour et son vote sur la résolution ES-11/1.

Le Gouvernement sierra-léonais est profondément préoccupé par la situation grave et regrettable qui a cours en Ukraine et qui a des répercussions sur la paix et la sécurité régionales et internationales. Nous sommes également très préoccupés par la crise humanitaire et des réfugiés qui prend de plus en plus d'ampleur en Ukraine et dans la région, et nous nous inquiétons notamment pour la sécurité et le bien-être des étudiants sierra-léonais présents en Ukraine. Nous apprécions à leur juste valeur les efforts déployés pour garantir la sécurité et offrir le refuge nécessaires, toutefois il importe de veiller à ce que toutes les personnes qui fuient le conflit soient traitées sur un pied d'égalité et avec dignité, sans discrimination fondée sur la race ou le statut. La réponse ne réside pas dans un déni généralisé, qui ne reflète pas les valeurs que nous cherchons à défendre.

La Sierra Leone a voté pour la résolution, car elle a fondamentalement foi dans les principes consacrés par la Charte des Nations Unies et dans le caractère sacré de cette dernière, ainsi que dans les buts de l'Organisation. Dans le vote d'aujourd'hui, nous n'avons pas exprimé de manière sélective notre foi fondamentale dans les principes d'égalité souveraine, d'intégrité territoriale et d'indépendance politique de tous les États Membres, ou de non-ingérence et de règlement pacifique des différends. Notre vote d'aujourd'hui n'absout pas l'Organisation des Nations Unies de son action ou de son inaction, en particulier s'agissant du traitement des questions de paix et de sécurité en Afrique.

Nous estimons que l'ONU doit se montrer cohérente dans l'application de la Charte aux fins de la réalisation de ses buts, et qu'il convient de rejeter le recours à la menace ou à l'emploi de la force et la violation de l'intégrité territoriale de tout État Membre en contravention avec la Charte. Par conséquent, la Sierra Leone engage au plein respect de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Nous appelons en outre à la cessation immédiate des hostilités. À cet égard, nous nous félicitons de l'ouverture de pourparlers en vue de l'instauration d'un cessez-le-feu et demandons instamment que ceux-ci se poursuivent dans un esprit constructif. Enfin, nous demandons également avec force que des efforts diplomatiques soient déployés de bonne foi pour régler le conflit.

M. Chindawongse (Thaïlande) (*parle en anglais*) : Après mûre réflexion, la Thaïlande a voté pour la résolution ES-11/1, en raison de l'importance capitale que nous attachons aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies et à ceux du droit international, en particulier le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États et le non-recours à la force contre un autre État. Notre appui à la résolution souligne également notre vive préoccupation quant au sort des civils touchés et à propos des conséquences humanitaires des hostilités et des violences dans la région. À cet égard, nous appelons toutes les parties à se conformer pleinement aux obligations qui leur sont faites par le droit humanitaire international. Nous sommes également préoccupés par les conséquences à plus long terme que le conflit pourrait avoir sur l'ordre international fondé sur des règles. Nous réitérons donc nos appels en faveur de la paix et demandons à toutes les parties de renforcer le dialogue par différents moyens afin de contribuer véritablement à un règlement pacifique de la situation.

M. Costa Filho (Brésil) (*parle en anglais*) : Nous sommes conscients des circonstances exceptionnelles auxquelles nous sommes tous confrontés, et nous partageons la conviction que l'Assemblée générale ne peut garder le silence. La résolution ES-11/1, adoptée ce matin, est porteuse d'un message auquel le Brésil et d'autres membres ont ajouté leur voix. L'adoption de la résolution par l'Assemblée atteste l'engagement inébranlable de la communauté internationale à défendre les principes fondamentaux qui ont présidé à la création de l'Organisation des Nations Unies.

Nous nous félicitons de l'attention accordée, dans différents paragraphes du texte, à la nécessité impérieuse de surveiller la situation humanitaire sur le terrain et de l'atténuer. Nous sommes également sensibles au fait que les parties au conflit soient exhortées, dans le texte, à respecter pleinement le droit humanitaire international, à garantir la sécurité des civils et du personnel humanitaire et médical, ainsi qu'à faciliter l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire jusqu'aux personnes qui en ont besoin. Toutefois, la résolution telle qu'elle a été adoptée ne met pas suffisamment l'accent sur le fait qu'une cessation des hostilités ne constitue qu'un premier pas vers la paix. Une paix durable nécessite des mesures supplémentaires. À cet égard, il est regrettable que le rôle d'appui que l'Organisation des Nations Unies peut et doit jouer soit passé à l'arrière-plan, en raison d'un empressement à désigner des responsables.

Bien que la résolution exprime effectivement l'appel à la paix lancé par la communauté internationale, la paix ne se limite pas à faire taire les armes et à procéder au retrait des troupes. Elle requiert un travail global pour répondre aux préoccupations des parties en matière de sécurité, et la seule condition préalable à son instauration doit consister en un cessez-le-feu immédiat. Il ne faut pas interpréter cette résolution comme une invitation à appliquer des sanctions sans discernement et à déployer des armes. Les initiatives de ce genre ne sont pas de nature à favoriser la bonne reprise d'un dialogue diplomatique constructif et risquent d'exacerber encore les tensions, avec des conséquences imprévisibles pour la région et au-delà. Nous sommes également préoccupés par le quinzième alinéa de la résolution. Dans un contexte empreint de dangers, il n'est pas constructif, dans le cadre de cette résolution, de formuler des commentaires sur les mesures militaires adoptées par telle ou telle puissance nucléaire, qu'il s'agisse de la Fédération de Russie ou de membres de l'OTAN.

Une fois que des négociations véritables ont débuté, toutes les parties doivent faire preuve d'une réelle souplesse et d'un esprit de compromis authentique. Ce n'est qu'à la table de négociation, à la faveur d'un dialogue sérieux, que des solutions durables peuvent être trouvées. Le Brésil exhorte à nouveau tous les acteurs à désamorcer les tensions et à redoubler d'efforts en vue de parvenir à un accord diplomatique négocié entre l'Ukraine et la Russie, qui contribue au rétablissement de la sécurité et de la stabilité dans la région. Nous sommes disposés à œuvrer avec détermination pour la paix dans le cadre des discussions tenues à l'Assemblée, au Conseil de sécurité et dans d'autres instances.

M^{me} Nusseibeh (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : La présente session extraordinaire d'urgence intervient à un moment où le conflit en Ukraine a atteint un dangereux point d'inflexion. Le message clair exprimé par le vote retentissant d'aujourd'hui consiste à dire que la communauté internationale est alarmée par l'évolution de la situation sur le terrain. La situation humanitaire se dégrade de jour en jour. Nous recevons des informations qui font état d'une forte augmentation du nombre de victimes civiles, ainsi que de déplacements massifs, dans des proportions que l'Europe n'a plus connues depuis des décennies. Les Émirats arabes unis sont profondément préoccupés par cette évolution. Cependant, il est de notre responsabilité collective de ne ménager aucun effort et d'exploiter tous les canaux diplomatiques pour éviter que la situation humanitaire

ne se dégrade encore. Telle est notre conviction et nous y sommes plus fermement attachés que jamais. Hier, les Émirats arabes unis ont promis de verser 5 millions de dollars en réponse à l'appel éclair humanitaire des Nations Unies, et nous savons qu'il faudra faire davantage dans les jours, les semaines et les mois à venir.

La crédibilité de l'Organisation, née des cendres de la Seconde Guerre mondiale, repose sur sa représentation universelle et son application efficace des principes que nous défendons tous. Cependant, ce conflit a mis en évidence la difficulté croissante pour l'ONU de faire entendre clairement et pleinement sa voix, car celle-ci se manifeste de manière inégale. Malgré l'aggravation des dissensions, l'heure est venue de prendre du recul, de définir les voies de sortie diplomatiques et de nouer un dialogue constructif pour mettre fin au conflit. L'heure est également venue de mobiliser nos réserves de sagesse et d'expérience pour aller de l'avant.

La solidarité mondiale suppose de faire plus que se concentrer sur les conflits touchant certaines régions du monde en ignorant les autres. Nous devons changer d'état d'esprit et passer de la gestion des conflits à leur règlement ; notre sécurité collective en dépend. Puisse cette crise nous ouvrir les yeux. L'avenir de l'Organisation pourrait en dépendre. Il nous appartient à tous de galvaniser les efforts de l'ONU pour promouvoir le dialogue, travailler à la cessation des hostilités et remédier à la situation humanitaire des gens qui en ont le plus désespérément besoin. Les Émirats arabes unis estiment qu'il importe de relever le défi en donnant un nouveau souffle à la diplomatie et au leadership et en plaçant les besoins des personnes sur le terrain au cœur de nos efforts. Il est également plus que jamais essentiel de maintenir ouvertes les voies du dialogue et de les emprunter ensemble.

S'agissant de l'adoption de la résolution ES-11/1 par l'Assemblée générale aujourd'hui, nous y voyons le signal nécessaire pour indiquer la voie à suivre. Si nous nous résignons à un cycle perpétuel de violence et de sanctions qui ne fait qu'aggraver les souffrances des civils, nous nous en trouverons tous diminués. Nous avons voté pour la résolution afin de nous joindre aux autres États Membres dans un appel en faveur de la paix – une paix juste et qui dure parce qu'elle tient compte des préoccupations légitimes de toutes les parties et respecte les principes d'indépendance, de souveraineté et d'intégrité territoriale inscrits dans la Charte des Nations Unies.

Toutefois, comme d'autres l'ont souligné, cette résolution n'est pas suffisante pour parvenir à une paix durable. Le règlement de ce conflit passe par le dialogue et une diplomatie efficace. Le texte reflète la détermination des États Membres à réagir au conflit qui touche aujourd'hui l'Ukraine. Tel est le message qui ressort clairement de la présente séance. Nous devons à présent nous attacher à trouver des moyens de parvenir à un règlement pacifique, qui respecte et favorise pleinement une diplomatie réelle et engagée.

M. Tirumurti (Inde) (*parle en anglais*) : L'Inde est profondément préoccupée par la dégradation rapide de la situation en Ukraine et par la crise humanitaire qui en découle. Un ressortissant indien a malheureusement été tué hier à Kharkiv du fait des hostilités en cours. Nous exprimons nos plus sincères condoléances à sa famille et à celles de tous les civils innocents qui ont perdu la vie dans ce conflit. Nous exigeons que soit garanti un passage sûr et sans entrave, en particulier depuis Kharkiv et d'autres villes situées dans les zones de conflit, pour tous les ressortissants indiens, dont des étudiants, qui sont toujours bloqués en Ukraine. De nombreux États Membres partagent notre inquiétude. Nous avons réitéré cette demande aussi bien à la Fédération de Russie qu'à l'Ukraine et elle reste notre priorité absolue.

Le devoir fondamental de tout gouvernement est de veiller au bien-être et à la sécurité de ses citoyens. C'est pourquoi nous avons organisé des vols spéciaux pour rapatrier les ressortissants indiens se trouvant dans des zones de conflit. Des ministres de haut rang du Gouvernement indien ont été dépêchés dans les pays voisins de l'Ukraine en tant qu'envoyés spéciaux pour faciliter l'évacuation. Nous remercions tous les voisins de l'Ukraine qui ont ouvert leurs frontières et mis leurs infrastructures à la disposition de nos ambassades durant cette période. L'Inde a déjà envoyé de l'aide humanitaire à destination de l'Ukraine, notamment des médicaments, du matériel médical et d'autres articles de secours, et nous en expédierons encore dans les prochains jours. L'Inde appuie l'appel de la communauté internationale en faveur d'un cessez-le-feu immédiat et d'un accès humanitaire sûr aux zones de conflit.

Nous demeurons fermement convaincus que les divergences ne peuvent être aplanies que par la diplomatie et le dialogue. Le Premier Ministre Modi l'a exprimé sans équivoque au cours de ses entretiens avec les dirigeants du monde, y compris ceux de la Fédération de Russie et de l'Ukraine. Il a insisté sur la nécessité

urgente de faciliter l'accès humanitaire et le déplacement des civils bloqués. À cet égard, nous espérons sincèrement que la deuxième série de négociations entre la Fédération de Russie et l'Ukraine donnera des résultats. L'Inde exhorte tous les États Membres à faire la preuve de leur attachement aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, au droit international et au respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de tous les États. Compte tenu de l'évolution de la situation dans son ensemble, l'Inde a décidé de s'abstenir dans le vote sur la résolution ES-11/1.

M. Alrowaiei (Bahreïn) (*parle en arabe*) : Mon pays a voté pour la résolution ES-11/1, car nous croyons fermement aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international, en particulier les principes du bon voisinage, du règlement des différends par des moyens pacifiques et du respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de tous les États. Le Royaume de Bahreïn insiste sur son appui à tous les efforts déployés pour obtenir la fin des opérations militaires, favoriser le dialogue et faire primer les moyens diplomatiques.

M. Giorgio (Érythrée) (*parle en anglais*) : Ma délégation prend la parole pour expliquer son vote après le vote sur la résolution ES-11/1.

L'Érythrée est fermement convaincue que le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique des États, tel que consacré par la Charte des Nations Unies, est un principe sacro-saint qui doit être honoré par tous et en toutes circonstances afin de parvenir à une paix mondiale durable. Le vote de l'Érythrée sur la résolution témoigne de sa position inconditionnelle en faveur de la paix. Nous nous opposons à l'internationalisation des questions, à la rhétorique incessante et à l'imposition de sanctions unilatérales, qui ne font malheureusement que polariser davantage les relations internationales et envenimer les situations, ce qui a de très lourdes conséquences pour les civils. Au contraire, nous plaidons sans cesse pour que chaque région bénéficie de l'espace et de l'appui dont elle a besoin pour régler ses problèmes politiques.

La situation entre la Russie et l'Ukraine suscite de graves préoccupations et a des conséquences politiques, économiques et en matière de sécurité pour l'Europe et le reste du monde. Il convient d'y remédier immédiatement en redonnant toutes ses chances à la diplomatie. Nous espérons que les pourparlers qui se tiennent actuellement entre les deux parties à la frontière du Bélarus déboucheront sur un accord rapide et

acceptable pour mettre un terme à la guerre et ouvrir la voie à la paix dans la région. L'Érythrée s'oppose à toutes les formes de sanctions unilatérales et les juge illégales et contreproductives. Depuis deux décennies, l'Érythrée fait l'objet de ce genre de mesures, notamment de nouveaux trains de mesures unilatérales, et nous savons donc parfaitement que les sanctions ne contribuent nullement à régler les problèmes de paix et de sécurité. Au contraire, elles ne font que causer du tort à des innocents et entraver le chemin vers la paix.

Je m'en voudrais de ne pas évoquer les informations préoccupantes selon lesquelles des citoyens africains installés en Ukraine rencontrent des difficultés pour en franchir les frontières. Nous appelons tous les pays à faciliter le passage en toute sécurité des personnes qui cherchent à fuir la région pour se mettre à l'abri, quelle que soit leur identité raciale.

Pour terminer, je réaffirme le souhait de l'Érythrée que les canaux de la diplomatie soient maintenus ouverts. Nous sommes confiants dans la capacité des parties de régler leurs différends et de parvenir à un dénouement qui tienne compte des intérêts et des préoccupations de tous. Nous espérons que la communauté internationale apportera un soutien constructif aux parties dans leur quête d'une paix durable.

M. Takht Ravanchi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : La République islamique d'Iran suit avec une vive inquiétude l'évolution du conflit entre la Russie et l'Ukraine. Nous réaffirmons notre position de principe selon laquelle les différends doivent être réglés par des moyens pacifiques, conformément au droit international, et insistons sur la nécessité pour toutes les parties de respecter intégralement les principes qui sont profondément ancrés dans la Charte des Nations Unies et le droit international, y compris le droit humanitaire international. Nous soulignons que la souveraineté et l'intégrité territoriale de tous les États doivent être pleinement respectées et que la sûreté et la sécurité de tous les civils doivent être garanties.

Afin de trouver des solutions durables et à long terme à des crises comme celle-ci, il est indispensable de s'attaquer à leurs causes profondes. Nous constatons que les difficultés qui se posent actuellement en Europe orientale, région à l'équilibre déjà précaire, ont été exacerbées par les actions et les décisions provocatrices des États-Unis et de l'OTAN. Les préoccupations de la Russie en matière de sécurité doivent être respectées. Il est inacceptable de soumettre les civils et les infrastructures civiles à la guerre et à la destruction, quel que

soit le lieu. La République islamique d'Iran demande la cessation immédiate des hostilités et la désescalade des tensions dans ce conflit. Nous soulignons que le dialogue est essentiel pour aborder les questions qui préoccupent toutes les parties et peut produire des résultats à long terme.

L'Organisation des Nations Unies doit toujours se garder d'appliquer deux poids deux mesures, en particulier lorsqu'elle examine des questions qui ont trait au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il est regrettable que l'ONU, en particulier le Conseil de sécurité, s'affranchisse parfois de ce principe, sapant ainsi sa crédibilité. Le traitement de la question du conflit au Yémen par le Conseil de sécurité en est un bon exemple.

Nous estimons que le texte de la résolution ES-11/1 manque d'impartialité et de mécanismes réalistes permettant de régler la crise par des moyens pacifiques. En outre, tous les États Membres n'ont pas eu la possibilité de participer aux négociations sur le texte de la résolution. Il convient de souligner que l'Assemblée générale n'est pas en position d'établir l'existence d'un acte d'agression, car tant l'Article 39 de la Charte que la résolution 3314 (XXIX) du 14 décembre 1974 désignent le Conseil de sécurité comme l'organe compétent en la matière. Par ailleurs, la convocation d'une session extraordinaire d'urgence sur la base de la résolution 377 A (V) ne doit pas être envisagée comme la fin du dialogue. Mon gouvernement continue d'appeler à un règlement global, pacifique et durable du conflit, y compris un cessez-le-feu immédiat, l'ouverture d'un dialogue et la fourniture d'une aide humanitaire aux personnes dans le besoin. Pour toutes ces raisons, ma délégation s'est abstenue dans le vote sur la résolution.

M. Mahmoud (Égypte) (*parle en arabe*) : L'Égypte tient à souligner les points suivants concernant la résolution ES-11/1, qui vient d'être adoptée. Nous avons voté pour cette résolution en nous fondant sur notre foi indéfectible dans le droit international et les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies.

Premièrement, le principal objectif de chacun d'entre nous et de la communauté internationale tout entière doit demeurer la recherche d'une solution politique immédiate afin de mettre un terme à cette crise par le dialogue, par des moyens pacifiques et par la voie de la diplomatie active, tout en veillant à instaurer le climat politique propice à la réalisation de cet objectif.

Deuxièmement, nous réaffirmons que nous ne devons pas perdre de vue qu'il importe de s'attaquer aux causes profondes de la crise actuelle afin de la désamorcer et de rétablir la sécurité et la stabilité.

Troisièmement, l'Égypte rejette l'approche qui consiste à recourir à des sanctions économiques en dehors du cadre des mécanismes internationaux multilatéraux, car l'expérience acquise au cours des dernières décennies a montré que ce type de sanctions avait des conséquences humanitaires désastreuses et soumettait les civils à de plus grandes souffrances.

Quatrièmement, toutes les parties doivent assumer leurs responsabilités et faire en sorte que l'aide humanitaire parvienne à toutes les personnes qui en ont besoin, sans discrimination. Elles doivent aussi veiller à ce que les ressortissants de pays tiers soient autorisés à franchir librement les frontières, étant donné que des cas de traitement discriminatoire ont été rapportés à cet égard.

Cinquièmement, l'Égypte met une nouvelle fois en garde contre les répercussions économiques et sociales que la crise actuelle pourrait avoir sur l'économie mondiale, qui subit encore les conséquences de la pandémie. Les perturbations croissantes des chaînes d'approvisionnement et du trafic aérien international en sont les exemples les plus manifestes.

Sixièmement, si nous voulons assurer l'efficacité et la crédibilité des mécanismes multilatéraux internationaux destinés à faire face aux crises et aux défis internationaux successifs, ceux-ci doivent aborder tous ces problèmes en se fondant sur les mêmes normes, conformément aux buts et aux principes consacrés par la Charte, au lieu de se contenter du statu quo, qui perpétue la souffrance humaine depuis des décennies.

M. Larbaoui (Algérie) (*parle en anglais*) : Je souhaite expliquer le vote de l'Algérie sur la résolution ES-11/1.

(*l'orateur poursuit en arabe*)

Alors que mon pays, l'Algérie, suit avec une profonde inquiétude l'évolution dangereuse de la situation et l'escalade des tensions en Ukraine, ma délégation tient à réaffirmer que l'Algérie est fermement attachée aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, qui doit rester le fondement du droit international et la pierre angulaire des relations internationales, notamment en ce qui concerne le respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États, en vertu de la légitimité internationale et du droit des peuples à l'autodétermination.

Se fondant sur ses positions de principe concernant la promotion et la préservation du système multilatéral, et conformément à son engagement à promouvoir des relations amicales entre les États sur la base de la coexistence pacifique, du règlement pacifique des différends et du respect mutuel des obligations internationales et des garanties de sécurité, l'Algérie se doit de joindre sa voix à tous les efforts et appels diplomatiques qui visent à apaiser les tensions actuelles et à encourager le dialogue afin de promouvoir la coexistence pacifique entre les États et de préserver la paix et la sécurité internationales.

M. Gastorn (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : La République-Unie de Tanzanie a décidé de s'abstenir dans le vote sur la résolution ES-11/1, par principe et pour défendre la Charte des Nations Unies. Cette décision s'explique essentiellement par le fait qu'il nous a été impossible d'apporter des modifications ou de formuler des réserves au sujet de certaines dispositions de la résolution, qui, à notre avis, nécessitaient des ajustements. La République-Unie de Tanzanie estime que la diplomatie est le meilleur moyen de mettre fin à ce conflit. À cette fin, nous appelons toutes les parties au conflit à respecter les droits de l'homme et les obligations qui leur incombent en vertu du droit international et du droit international humanitaire, afin de désamorcer le conflit et de donner une chance à la paix.

M^{me} Joyini (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, de nous donner l'occasion de prendre la parole pour expliquer la décision de l'Afrique du Sud de s'abstenir dans le vote sur la résolution ES-11/1.

Qu'il me soit permis de réaffirmer la position que nous avons exprimée (voir A/ES-11/PV.3) au cours des discussions menées ces derniers jours dans le cadre de la session extraordinaire d'urgence, en soulignant tout d'abord que l'Afrique du Sud reste profondément préoccupée par l'escalade du conflit en Ukraine et ses retombées socioéconomiques aux échelons régional et international. Nous exhortons toutes les parties à respecter le droit international, y compris le droit international humanitaire et le droit des droits de l'homme, ainsi que les principes consacrés par la Charte des Nations Unies, notamment ceux relatifs à la souveraineté et à l'intégrité territoriale des États. Ce conflit armé oppose deux Membres de l'ONU, et l'Organisation a la responsabilité fondamentale de le prévenir. L'Organisation des Nations Unies doit dès lors prendre des décisions et mener des actions qui déboucheront sur un résultat constructif et propice à l'instauration d'une paix durable entre les parties.

La résolution que l'Assemblée générale a adoptée aujourd'hui ne contribue pas à instaurer un climat propice à la diplomatie, au dialogue et à la médiation. Bien que nous approuvions et soutenions les efforts déployés par les États Membres pour appeler l'attention de la communauté internationale sur la situation en Ukraine, l'Afrique du Sud estime qu'une plus grande attention aurait dû être accordée à la promotion du dialogue entre les parties. Pour l'Afrique du Sud, le texte, dans sa forme actuelle, est susceptible de creuser davantage le fossé entre les parties au lieu de contribuer au règlement du conflit. La résolution aurait dû saluer l'ouverture de pourparlers entre les parties. En outre, le rôle du Conseil de sécurité et les bons offices du Secrétaire général auraient pu être davantage mis en évidence. Il est clair que l'une des causes profondes du conflit a trait aux préoccupations des parties en matière de sécurité. Ce point aurait dû être abordé dans la résolution.

Même si la présente session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale intervient à la suite de l'incapacité du Conseil de sécurité de traiter la question, il convient, selon nous, d'exhorter le Conseil à jouer le rôle qui lui a été confié par la Charte, à savoir celui de maintenir la paix et la sécurité internationales. L'Afrique du Sud estime que l'Organisation des Nations Unies, en particulier dans le contexte des sessions extraordinaires d'urgence, dont la nature et l'importance témoignent de la gravité des questions dont est saisie la communauté internationale, devrait servir de plateforme pour jeter des ponts, aplanir les divergences de vues, formuler des recommandations et encourager les parties à nouer le dialogue dans un esprit de compromis, tout en apaisant les tensions, en s'engageant à mettre fin aux hostilités et en instaurant la confiance. Malheureusement, le texte de la résolution ne va pas dans ce sens.

L'Afrique du Sud aurait également préféré que la négociation de la résolution adoptée aujourd'hui fasse l'objet d'un processus ouvert et transparent. Cette approche nous aurait permis à toutes et à tous, en tant que membres égaux de l'Assemblée, de présenter nos points de vue et, idéalement, de trouver un terrain d'entente avant que le texte ne soit déposé. En tant qu'États Membres de l'Organisation, engagés en faveur de la paix et du développement dans le monde, nous devons continuer à œuvrer ensemble à la promotion de la paix. Les gestes qui ne font que donner l'impression de promouvoir la paix, mais qui ne s'accompagnent d'aucune action concrète, ne contribueront pas à cet objectif.

M^{me} Mudallali (Liban) (*parle en anglais*) : Le Liban a voté pour la résolution ES-11/1 parce que, en tant que Membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies, nous croyons aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, notamment l'interdiction du recours à la menace ou à l'emploi de la force dans les relations internationales, ainsi que l'importance des principes de non-ingérence et de règlement pacifique des différends. Pour le Liban, il ne s'agit pas de simples slogans. Nous avons connu des invasions, l'occupation et l'ingérence dans nos affaires intérieures, et nous avons vécu la dévastation, la perte et la douleur dont nous subissons encore les conséquences aujourd'hui. Voilà pourquoi notre décision d'aujourd'hui n'a pas été prise à la légère. Nous connaissons la réalité de la guerre, mais nous savons aussi que les guerres éclatent non seulement lorsqu'on ne parvient pas à les prévenir, mais aussi et surtout lorsque les voix de la guerre font taire les appels à la paix. En tant que nation éprise de paix, le Liban entretient de bonnes relations et des rapports d'amitié avec toutes les parties au conflit qui oppose la Russie et l'Ukraine. Dans ce contexte, nous appelons chacune et chacun à renouer avec une logique de paix.

Hier, un collègue européen m'a dit qu'il n'avait jamais connu la guerre. Je me suis réjouie pour lui. Dans mon pays, j'ai connu au moins deux invasions et une guerre civile, ainsi que de multiples assassinats et explosions. C'est la raison pour laquelle je ne souhaite à personne de vivre ce que j'ai vécu. L'heure est à la diplomatie, au dialogue et à un règlement pacifique de ce conflit. J'espère que tous mes collègues ici présents mobiliseront la même énergie et le même engagement dont ils ont fait preuve pour l'obtention de ce vote et de son résultat, à l'heure de rechercher une solution pacifique qui tienne compte des préoccupations et des intérêts des deux parties, afin d'éloigner le monde de l'abîme de la guerre. Le Préambule de la Charte nous appelle à « unir nos forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales ». L'heure est venue de nous unir en faveur de la paix. L'Organisation des Nations Unies est idéalement placée pour intervenir et faire de cette paix une réalité. Nous devons à présent mettre un terme à l'escalade tant en paroles qu'en actes et accompagner les deux parties sur le chemin de la paix, dans leur propre intérêt, mais aussi dans celui de notre monde.

Le Moyen-Orient est particulièrement préoccupé par cette guerre, en raison des répercussions qu'elle aura sur l'Europe, mais aussi parce que nous savons par expérience que les événements qui surviennent en Europe ne se limitent pas à cette région. Nous savons que les deux

guerres mondiales ont laissé de profondes cicatrices dans notre région du monde, qu'elles ont anéanti des pays et des espoirs, et nous en subissons encore les conséquences aujourd'hui. J'espère que nous tirerons toutes et tous les enseignements des guerres du passé et qu'à partir de maintenant, nous n'œuvrerons qu'en faveur de la paix – non seulement la paix pour notre époque, mais aussi la paix pour les siècles à venir, comme l'a dit un jour un ancien Président des États-Unis. Je partage l'avis d'Albert Camus, qui, après avoir obtenu le prix Nobel de littérature en 1957, a déclaré :

« Chaque génération, sans doute, se croit vouée à refaire le monde. La mienne sait pourtant qu'elle ne le referra pas. Mais sa tâche est peut-être plus grande. Elle consiste à empêcher que le monde se défasse ».

La Charte nous investit de cette même responsabilité, puisqu'elle nous enjoint de préserver les générations futures du fléau de la guerre.

M^{me} Mohd Izzuddin (Malaisie) (*parle en anglais*) : En tant que membre de la famille des nations, la Malaisie est attachée aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et aux idéaux qu'elle incarne. Nous réaffirmons l'inviolabilité des principes fondamentaux que sont l'intégrité territoriale et la souveraineté des pays, ainsi que le règlement pacifique des différends, aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales et de la prospérité mondiale. Toutes les parties doivent respecter les principes fondamentaux et sacro-saints énoncés dans la Charte et le droit international, qui régissent le maintien de relations amicales entre les pays et assurent une coexistence pacifique. Bien que nous soyons nombreux à reconnaître que la résolution ES-11/1 est loin d'être parfaite, et que ma délégation nourrisse toujours des réserves quant à certaines de ses formulations, la Malaisie a voté pour cette résolution par principe et sur la base de sa foi profonde dans les principes que je viens de mentionner.

La Malaisie attache une grande importance aux relations solides et étroites qu'elle entretient avec l'Ukraine et la Russie. Nous estimons que, au regard du contexte géopolitique complexe qui prévaut, les divergences et les préoccupations légitimes des deux parties en matière de sécurité doivent être abordées dans le cadre d'un dialogue et par des moyens pacifiques, conformément aux principes énoncés dans la Charte et à l'état de droit. Dans ce contexte, nous nous félicitons de la tenue de pourparlers directs entre la Russie et l'Ukraine au Bélarus et exhortons les deux parties à poursuivre leurs efforts sur la voie de la paix afin d'éviter toute nouvelle

destruction et perte de vies humaines. Ce qui nous est apparu très clairement dans les discussions animées de cette session extraordinaire d'urgence est un désir immense de voir le conflit actuel être réglé par des moyens pacifiques. L'Assemblée générale s'est exprimée clairement et avec ferveur en ce sens aujourd'hui. Il est à présent plus important que jamais que le Conseil de sécurité s'acquitte de sa responsabilité première de garant de la paix et de la sécurité internationales. La Malaisie appelle le Conseil à ne ménager aucun effort pour régler ce conflit. L'avenir de l'humanité est en jeu. L'humanité doit triompher, et la paix est la seule issue.

M. Rai (Népal) (*parle en anglais*) : Ma délégation est affligée par les violences et le conflit que connaît actuellement l'Ukraine. Les conflits, où qu'ils se produisent, entraînent des tensions partout ailleurs. Le Népal est un pays épris de paix. Notre terre est reconnue comme le lieu de naissance de Bouddha, apôtre de la paix. Les valeurs de paix, d'harmonie et de coexistence pacifique constituent pour nous un mode de vie et elles nous sont donc suprêmement précieuses. Les principes que sont la paix mondiale et le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, ainsi que la non-agression, tels qu'ils sont consacrés par la Charte des Nations Unies, constituent les fondements de notre politique étrangère. L'emploi de la force contre l'Ukraine est en contradiction avec ces valeurs et ces principes. Le Népal s'oppose à cette violation du droit international et des principes consacrés par la Charte.

Rien ne peut remplacer la diplomatie et le dialogue, ni la consolidation et la pérennisation de la paix. Le Népal se félicite de la tenue de la deuxième série de pourparlers entre la Russie et l'Ukraine. Nous exhortons les deux parties à poursuivre le dialogue en toute sincérité et en toute intégrité afin de régler ce conflit de manière pacifique et de trouver une solution politique durable qui puisse leur assurer une paix pérenne, à elles-mêmes et à l'Europe. Forte de la position de principe du Népal concernant l'inviolabilité de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de tout État, conformément au droit international, à l'ordre international fondé sur des règles et à la Charte, ma délégation a voté pour la résolution ES-11/1.

M. Bahr Aluloom (Iraq) (*parle en arabe*) : Nous prenons la parole pour expliquer notre vote sur la résolution ES-11/1, dans lequel l'Iraq s'est abstenu.

L'Iraq déplore la dégradation de la situation et l'escalade des tensions entre la Fédération de Russie et l'Ukraine. Nous appelons toutes les parties à régler cette crise en privilégiant le dialogue et la diplomatie, et

à revenir à la table des négociations pour y trouver une solution à leurs problèmes, et ce, dans le but de maintenir la paix et la sécurité internationales et d'éviter que des États ne subissent des crises économiques et sécuritaires en raison de ce conflit.

L'Iraq est profondément préoccupé par le risque que des terroristes tirent parti de cette crise, ainsi que par les dissensions qu'elle pourrait créer au sein de la communauté internationale. Cette crise est également susceptible d'entraver les efforts collectifs déployés à l'échelle internationale pour lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent. La position de l'Iraq sur la question repose sur sa propre histoire et sur les souffrances que les guerres incessantes ont fait subir à ses citoyens, sur plusieurs générations. Elle se fonde également sur son refus, par principe, de considérer la guerre comme une solution à une crise. Nous soulignons que tous les conflits doivent être réglés par des moyens pacifiques afin de préserver la vie des civils. L'Iraq appelle toutes les parties à respecter la Charte des Nations Unies et le droit international, et rappelle la nécessité de garantir la sécurité et la sûreté des missions diplomatiques et des citoyens sur le terrain.

M. Hmoud (Jordanie) (*parle en arabe*) : La Jordanie a voté pour la résolution ES-11/1, qui vient d'être adoptée par l'Assemblée générale, afin de souligner l'importance de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique des États. Nous estimons en outre que la force ne doit pas être employée dans les relations internationales, car elle est contraire aux dispositions du droit international et de la Charte des Nations Unies.

La Jordanie espère que des efforts seront déployés pour désamorcer le conflit et trouver une solution pacifique à la crise, et que toutes les parties se réuniront autour de la table des négociations afin de parvenir à cette solution pacifique. Nous appelons également de nos vœux une intensification des efforts internationaux, tant politiques que diplomatiques, en vue de les aider à mettre un terme à la crise, ainsi qu'à préserver la région et le monde des graves conséquences qui pourraient découler de ce conflit. Nous insistons sur la nécessité pour toutes les parties – je répète, toutes les parties – de respecter les dispositions du droit international humanitaire, du droit des droits de l'homme et du droit international des réfugiés, sans discrimination.

Enfin, la Jordanie tient à rappeler qu'il importe de respecter les dispositions du droit international et de la Charte en ce qui concerne la non-agression et le non-recours à l'emploi de la force contre d'autres États et

peuples, ainsi que le respect du droit à l'autodétermination, sur la base d'une règle unique, quelle que soit la région concernée et sans discrimination dans l'application des normes et principes internationaux. Nous espérons que cela encouragera l'Organisation à engager un dialogue efficace sur la mise en œuvre de cette approche, l'évaluation de l'approche actuelle et la réalisation de nos objectifs.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de vote après le vote. Nous allons à présent entendre les délégations qui souhaitent faire une déclaration après l'adoption de la résolution.

Je donne la parole au représentant de l'Union européenne, en qualité d'observatrice.

M. Skoog (Union européenne) (*parle en anglais*) : La semaine dernière, le Conseil de sécurité s'est vu empêché de réagir à l'agression militaire non provoquée et injustifiée de la Russie contre l'Ukraine à cause d'une voix isolée, celle de la Fédération de Russie. Dans la foulée, nous nous sommes mis au travail pour que cet organe, au sein duquel tous les pays du monde peuvent s'exprimer, soit à la hauteur de ses responsabilités. L'Union européenne a œuvré de concert avec l'Ukraine et des pays du monde entier pour élaborer la résolution ES-11/1, qui vient d'être adoptée. Nous tenons à remercier tous les pays qui lui ont apporté leur soutien. La décision est sans appel. Le monde a parlé. Le Gouvernement russe doit mettre un terme immédiat à son agression, procéder au retrait de ses troupes et respecter les règles énoncées dans la Charte des Nations Unies, qui s'appliquent à chacune et chacun d'entre nous de la même manière.

Ces derniers jours, la brutalité qui caractérise l'invasion de la Russie, avec la complicité du Bélarus, a atteint des proportions inimaginables. Au mépris total du droit international, les villes ukrainiennes ont été attaquées aveuglément, causant la mort de civils et semant la destruction. L'enjeu ne se limite pas à l'Ukraine. L'enjeu ne se limite pas à l'Europe. L'enjeu réside dans la défense d'un ordre international fondé sur des règles auxquelles nous avons toutes et tous souscrit, ainsi que sur l'égalité souveraine de tous les États, petits et grands. L'enjeu est de savoir si nous privilégions le dialogue et la diplomatie aux chars et aux missiles. Le vote historique de ce jour témoigne clairement de la position isolée dans laquelle se trouve la Russie par rapport au reste de la communauté internationale. En votant massivement pour la résolution, nous avons

choisi de défendre la paix là où la Russie a fait le choix de l'agression brutale. Nous avons choisi de défendre l'Organisation qui est la nôtre et sa Charte, alors que la Russie en a foulé aux pieds les fondements. La Russie est de plus en plus isolée. L'Union européenne et le monde entier se tiennent aux côtés du peuple ukrainien.

M. Hermann (Danemark) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des huit pays nordiques et baltés, à savoir l'Estonie, la Finlande, l'Islande, la Lettonie, la Lituanie, la Norvège, la Suède et mon pays, le Danemark.

Nous sommes venus des quatre coins du monde pour exprimer avec force notre attachement au droit international et à la Charte des Nations Unies, au principe de l'égalité souveraine de tous les États Membres et à la nécessité de respecter l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance politique de tous les États Membres. Pour reprendre les mots d'un collègue qui s'est exprimé hier, nous avons adressé un message retentissant à l'Ukraine et à l'ensemble de sa population : ils ne sont pas seuls et nous nous tiendrons à leurs côtés aujourd'hui, demain et jusqu'à ce que la paix triomphe et que la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'Ukraine soient pleinement rétablies et respectées.

Nous avons également lancé un message clair à la Russie et au Bélarus. Nous leur demandons de cesser l'agression maintenant – un point c'est tout – et leur rappelons que leurs agissements sont inacceptables. Ils sont inadmissibles. L'agression non provoquée contre l'Ukraine constitue une violation des principes fondamentaux auxquels la Russie a souscrit lorsqu'elle a jeté les bases de cette même Organisation, de cette communauté de nations. L'invasion de l'Ukraine par la Russie appelle notre plus ferme condamnation, et la Russie devra répondre de ses actes. Toutes les voies juridiques disponibles doivent être et seront employées pour faire rendre des comptes à l'agresseur. Il doit mettre un terme à la guerre immédiatement et rapatrier ses troupes en Russie. Il doit retrouver le chemin de la paix et du dialogue sincère. Il n'est pas trop tard pour mettre fin à cette situation ou pour faire marche arrière. Il n'est pas trop tard pour que la Russie réintègre cette communauté, au sein de laquelle nous croyons – en dépit de tous nos défauts et de toutes nos imperfections – au principe de l'égalité souveraine de chacun.

Nous sommes profondément préoccupés par la grave crise humanitaire qui se dessine. Nous exigeons de toutes les parties qu'elles respectent pleinement les obligations que leur imposent le droit international

humanitaire et le droit international des droits de l'homme, qu'elles protègent les civils et les infrastructures civiles critiques et qu'elles garantissent un accès et un passage humanitaires sûrs, rapides et sans entrave. Le personnel humanitaire et médical ainsi que les hôpitaux et autres installations médicales doivent être protégés.

Des milliers de civils ont perdu la vie, et davantage encore ont été blessés. Près d'un million de civils innocents ont été contraints de quitter le pays et un nombre encore plus important de personnes se trouvent déplacées à l'intérieur de l'Ukraine. Ils ont besoin d'une aide et d'une assistance sans délai, sans entrave et sans condition préalable. Nous saisissons cette occasion pour rendre hommage aux voisins de l'Ukraine et leur exprimer notre plus profond respect, notre reconnaissance et notre admiration pour l'aide généreuse et la protection qu'ils apportent à toutes les personnes qui fuient le conflit – hommes, femmes et enfants originaires des quatre coins du monde. Nous voulons une fois encore nous faire l'écho des mots qu'une manifestante a écrits sur sa pancarte : « Si la Russie arrête de combattre, il n'y aura plus de guerre. Si les Ukrainiens arrêtent de combattre, il n'y aura plus d'Ukraine ».

M. Sinirlioğlu (Turquie) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Président d'avoir organisé cette session extraordinaire d'urgence historique de l'Assemblée générale, qui a été convoquée parce qu'une fois de plus, le Conseil de sécurité s'est montré incapable d'assumer sa responsabilité première. Elle a été convoquée parce qu'un membre permanent de ce même organe, qui s'est vu confier par l'ensemble des membres la mission de maintenir la paix et la sécurité, s'est livré à un acte d'agression injustifié, illégal et illégitime à l'endroit d'un Membre fondateur de l'ONU, et parce que ce membre du Conseil, qui est lui-même l'auteur de l'agression, a fait usage de son droit de veto.

Nous nous devons de réaffirmer que l'offensive militaire que mène actuellement la Russie contre l'Ukraine constitue une violation flagrante des règles fondamentales du droit international et des principes sur lesquels l'Organisation qui est la nôtre a été fondée. Ces règles et principes visent à prévenir les guerres et à protéger l'humanité de leurs conséquences dévastatrices, des conséquences dont nous sommes malheureusement témoins en Ukraine et alentour en raison des attaques perpétrées par la Russie. La communauté internationale ne pouvait rester cantonnée au rôle de spectatrice face à un tel acte d'agression, et je suis fier que ce ne soit pas le cas aujourd'hui.

En adoptant aujourd'hui la résolution ES-11/1, l'Assemblée générale a exprimé haut et fort sa position contre les violations flagrantes de l'indépendance, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'unité politique de tout État Membre. Les membres s'engagent à préserver la lettre et l'esprit de la Charte des Nations Unies, document constitutionnel fondamental de l'Organisation. En adoptant cette résolution, l'institution la plus démocratique du système multilatéral a dénoncé l'agression de la Russie contre l'Ukraine avec la plus grande fermeté. Nous félicitons les États Membres qui ont contribué à l'effort collectif ayant abouti au résultat de ce jour. Ils ont fermement défendu le plein respect de la Charte et la préservation de l'ordre international fondé sur des règles. Nous espérons et voulons croire que les demandes et les appels formulés dans cette résolution historique ne resteront pas lettre morte. L'Assemblée doit donner suite à sa décision.

Nous exhortons une fois de plus la Russie à prêter attention aux demandes de la communauté internationale et à répondre aux appels lancés par sa propre

population pour qu'elle mette un terme à ses opérations militaires, qu'elle procède au retrait de toutes ses forces d'Ukraine, qu'elle revienne sur sa décision relative aux régions ukrainiennes de Donetsk et de Louhansk, ainsi que sur son annexion de la Crimée, et qu'elle renoue sans plus attendre avec la diplomatie et le dialogue. Nous renouvelons également notre appel en faveur d'une pause humanitaire immédiate. Les peuples du monde retiennent leur souffle, dans l'attente et l'espoir de voir s'arrêter cette descente vers les abîmes. Il n'est pas trop tard pour revenir à la table des négociations et engager sérieusement le dialogue. En tant que voisin et ami des peuples russe et ukrainien, la Turquie se tient prête à contribuer à un règlement pacifique du conflit.

Le Président (*parle en anglais*) : Neuf États Membres souhaitent encore faire une déclaration après l'adoption de la résolution. Nous avons entendu le dernier orateur pour la présente séance. Nous entendons les oratrices et orateurs restants à 15 heures aujourd'hui dans cette salle.

La séance est levée à 13 h 5.